

Rapport ESG 2024

Art 29



SOMMAIRE

| | | | |
|---|----|---|----|
| 01 <u>Démarche générale</u> | 5 | 07 <u>Stratégie biodiversité</u> | 39 |
| 02 <u>Moyens internes</u> | 17 | 08 <u>Critères ESG dans la gestion des risques</u> | 47 |
| 03 <u>Gouvernance</u> | 22 | 09 <u>Méthodologies</u> | 55 |
| 04 <u>Stratégie d'engagement</u> | 25 | 10 <u>Annexes</u> | 63 |
| 05 <u>Taxonomie et combustibles fossiles</u> | 28 | 11 <u>Glossaire</u> | 72 |
| 06 <u>Stratégie d'alignement sur l'accord de Paris</u> | 32 | | |



Edito

Investir pour l'avenir





Contribuer activement à une Finance utile, responsable et tournée vers l'avenir.

En 2024, Groupama AM a poursuivi avec conviction et détermination ses engagements d'investisseur responsable en démontrant que la Finance doit jouer un rôle central dans la transformation durable de notre économie. Dans un contexte réglementaire en constante évolution, et face aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité, la transformation d'une partie de nos fonds labélisés ISR selon les exigences du nouveau cahier des charges du Label, a été l'occasion de mener à bien de nombreux chantiers : sélectivité accrue des critères ESG, revue de nos procédures, renforcement de nos engagements en faveur du climat et de la biodiversité, et enfin développement d'une méthodologie d'analyse des plans de transition environnementale des émetteurs. Cette méthodologie vise à évaluer la crédibilité de ces plans et sera progressivement déployée en 2025.

Avec 86% de nos encours classés Article 8 ou 9 selon le règlement SFDR, 20% de nos encours labélisés ISR et une baisse de 60% de l'intensité carbone de nos portefeuilles assurantiers depuis 2021, nous démontrons pleinement que performance financière et durabilité peuvent aller de pair. Ceci témoigne que notre ambition d'intégrer les enjeux ESG dans toutes nos décisions d'investissement reste inchangée : l'intégration ESG fait partie de notre ADN depuis de nombreuses années.

Tous ces vastes chantiers ont et continuent de mobiliser des moyens humains et financiers considérables. Nos équipes, expertes et engagées, travaillent continuellement à faire évoluer nos méthodes, nos outils et notre offre pour accompagner les transitions environnementale, numérique et démographique ainsi que les demandes de nos clients.

Mais malgré ces investissements, la qualité des données ESG demeure plus que jamais un enjeu crucial pour garantir le choix de nos investissements. Depuis deux ans, nous avons dû remplacer la quasi-totalité de nos fournisseurs de données, sans pour autant nous permettre de disposer d'une donnée standardisée, fiable et régulière !

Pour pallier ces difficultés, nous attendions beaucoup de la directive CSRD et des standards européens ESRS pour accéder directement aux données reportées par les entreprises et limiter ainsi notre dépendance aux fournisseurs. Or, cet espoir semble repoussé, voire annulé puisque le périmètre des entreprises soumis à ces publications de *reporting* devrait être largement revu à la baisse.

Ainsi, ce rapport, élaboré dans le cadre de l'article 29 de la loi Energie-Climat, est bien plus qu'un exercice réglementaire. Il reflète notre volonté de transparence, notre exigence méthodologique et notre engagement à long terme. Il témoigne également de notre capacité à anticiper les mutations, à dialoguer avec les entreprises et à proposer des solutions d'investissement alignées avec les objectifs internationaux qu'il s'agisse de l'Accord de Paris, du cadre de Kunming-Montréal ou des Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

En un mot, il traduit notre challenge de contribuer activement à une Finance utile, responsable et tournée vers l'avenir.



Mirela Agache Durand
Directrice Générale
Groupama Asset Management

01

Démarche générale

Investir pour l'avenir



CHIFFRES CLÉS

28 ETP 
Travaillant sur l'ESG

104 Mds € 
Actifs sous gestion

Dont 53 Mds €
Correspondant aux encours de gestion assurantielle du Groupe Groupama

-60% de l'intensité carbone des portefeuilles de gestion assurantielle d'actions cotées et d'obligations privées depuis 2021

86%
Fonds Article 8 et Article 9 SFDR

4,7 Mds € 
Investis en obligations durables (+54% depuis 2023)

99% 
Taux de vote en assemblée générale

14
Engagements en 2024

I. GROUPAMA AM, INVESTISSEUR ENGAGÉ

Notre raison d'être : Investir pour l'avenir

Groupama Asset Management (Groupama AM), filiale du Groupe Groupama (le Groupe), est l'un des principaux acteurs français de la gestion d'actifs. Engagée de longue date sur le terrain de [l'investissement durable](#), Groupama AM affirme ainsi sa conviction que **la finance peut participer à changer le monde et à construire celui de demain, en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur de sa stratégie de gestion.**

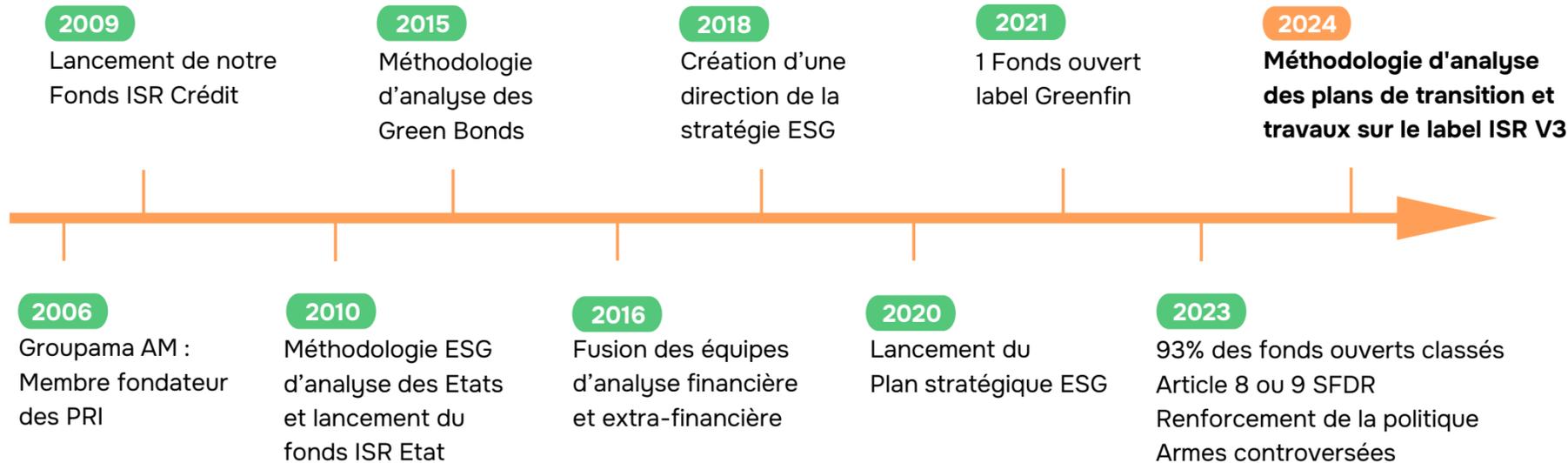
Grâce à la prise en compte des opportunités et risques de durabilité dans le processus d'investissement, Groupama AM se donne pour mission **de générer une performance durable sur le long terme pour ses clients, bâtie sur les expertises et savoir-faire des collaborateurs.**

Groupama AM est convaincue que la finance participe aux transitions qui façonnent le monde de demain.

Les collaborateurs engagés et experts, déploient jour après jour leur savoir-faire sur le terrain pour **sélectionner et investir dans des entreprises qui construisent leur performance de manière durable.** Permettre aux clients de faire ce choix d'avenir et leur proposer un investissement responsable et performant, tel est notre objectif. Cette conviction a aussi guidé le choix d'une approche intégrée de la recherche, combinant analyse financière et ESG. Groupama AM propose à ses clients une **gestion de conviction active**, dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme, adaptée en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées.

Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de l'économie. L'impact des transitions numérique, environnementale et démographique joue un rôle majeur dans la transformation des modèles d'affaires des entreprises par la mise en place de nouvelles stratégies. Elles vont devoir gérer de nouveaux risques émanant de ces transitions et être capables de détecter de nouvelles opportunités. La prise en compte de critères ESG permet aux gérants de mieux anticiper les retournements de tendance et d'intégrer ces nouveaux paramètres dans leurs décisions d'investissement.

Groupama AM, pionnière de la finance durable



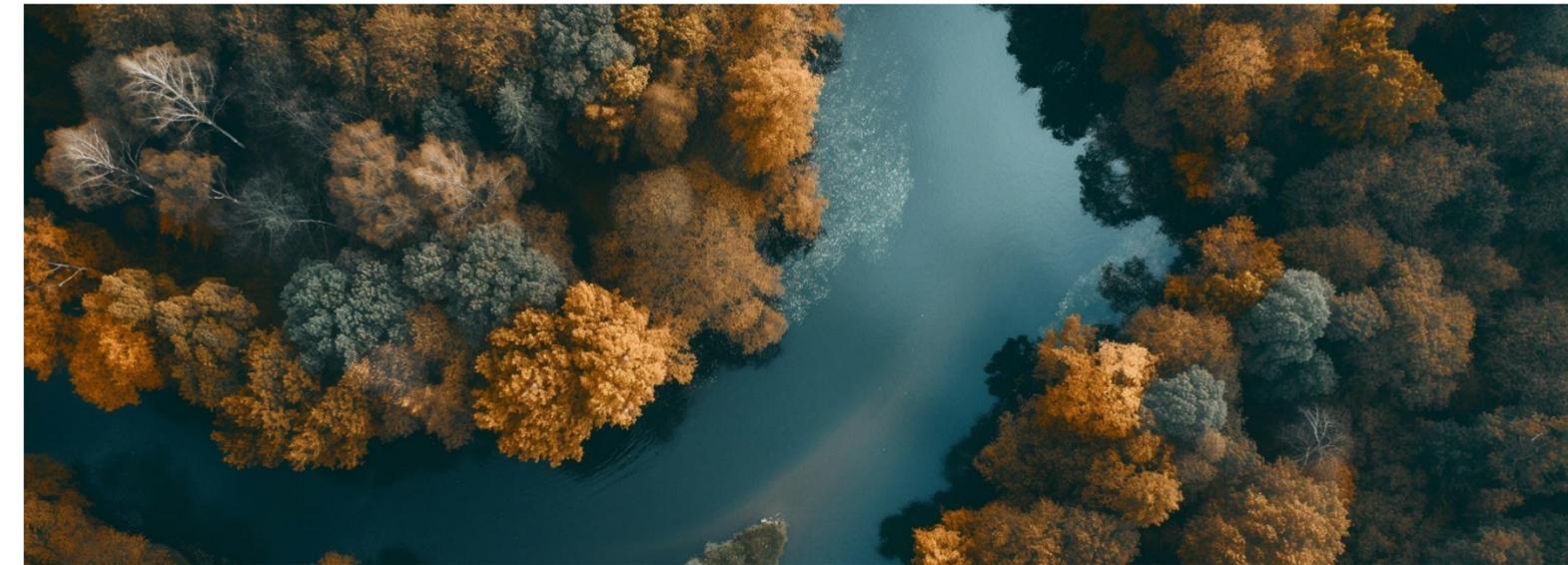
II. LES MOMENTS FORTS DE L'ANNEE 2024

En 2024, Groupama AM a poursuivi le renforcement de sa stratégie d'investissement responsable sur des sujets structurants et centraux pour notre activité d'investisseur engagé.

L'année 2024 a été essentielle pour la structuration des évolutions clés de notre méthodologie ESG au sein des opérations de Groupama AM. Au-delà d'un simple ancrage, les équipes ont mis l'accent sur la recherche d'une plus grande robustesse des méthodes et des données.

Ces efforts se sont notamment traduits par les travaux réalisés dans le cadre du renforcement de la durabilité d'une partie de notre offre, avec une attention particulière portée au passage au label ISR V3.

Par ailleurs, 2024 a vu la mise en place d'une méthodologie dédiée aux plans de transition, dans l'optique de l'intégrer pleinement à notre méthodologie de notation courant 2025.



Groupama AM continue à renforcer l'analyse ESG des émetteurs en matière de transition environnementale. A cet effet, les méthodologies d'analyse ont été enrichies par le développement d'un **outil d'évaluation des plans de transition des émetteurs**.

Les équipes de Recherche et Stratégie ESG se sont fortement mobilisées pour développer une méthodologie visant à évaluer la crédibilité des plans de transition des émetteurs dans la notation ESG. Cette méthodologie sera déclinée et mise en œuvre progressivement à partir de 2025.

- Renforcement de la dimension prospective dans la notation propriétaire
- Ancrage de notre gestion de conviction vers les entreprises les mieux positionnées



L'amélioration de la **qualité des données environnementales** reste un axe majeur en 2024, avec l'intégration de nouveaux fournisseurs de données.

L'année 2024 a été marquée par des changements de fournisseurs de données, notamment sur le pilier environnemental.

Cela a été l'occasion pour les équipes de Recherche et Stratégie ESG de travailler sur la qualité des données, notamment leur disponibilité, la qualité des analyses de dépendance et la couverture des actifs en portefeuille.



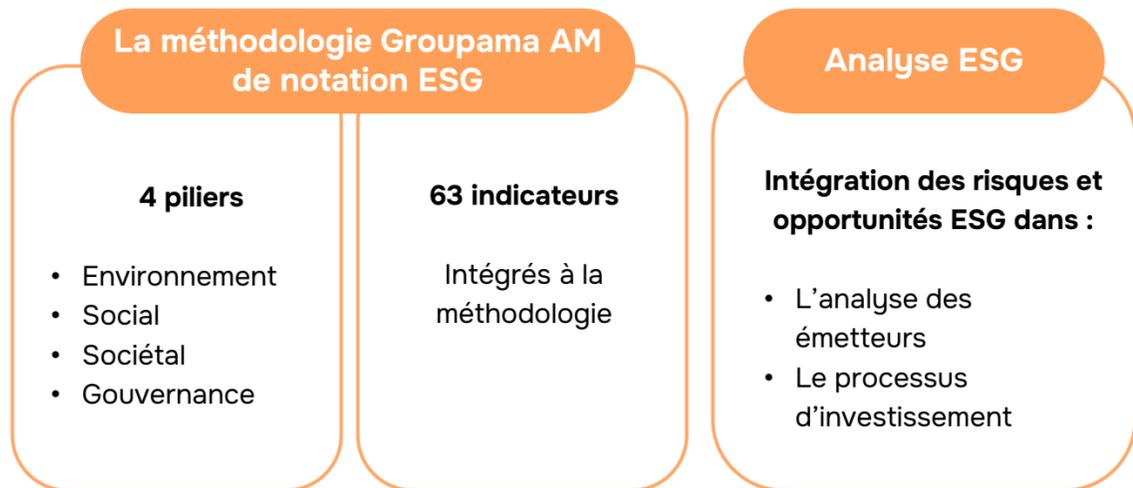
L'offre durable continue d'être développée et renforcée afin de répondre aux attentes des investisseurs en matière de durabilité. Un travail important a été fourni pour répondre au nouveau règlement du Label ISR V3.

Groupama AM poursuit le déploiement de sa feuille de route en matière d'offre durable avec le **lancement de nouveaux fonds, le renforcement de son positionnement sur les actifs réels et le maintien d'une offre labellisée ISR.**

III. APPROCHE ESG DE GROUPAMA AM

Chez Groupama AM, les critères ESG sont pleinement intégrés à l'analyse des émetteurs. L'ADN de l'entreprise repose sur trois principes fondateurs : une recherche globale macro- et microéconomiques ; un modèle d'analyste unique doté d'une double compétence financière et extra-financière ; enfin, une valeur ajoutée grâce à nos méthodologies propriétaires.

1. L'analyse ESG



L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse des émetteurs et dans le processus d'investissement repose sur la **méthodologie de notation ESG propriétaire** de Groupama AM.

Elle est construite sur quatre piliers : **l'Environnement, le Social, le Sociétal et la Gouvernance**. Cette méthodologie permet de calculer un score ESG à partir de 63 indicateurs ESG.

Les pondérations minimales de 25% sur chaque pilier, attribuées à chaque critère et sous critère des piliers Environnemental, Social et Sociétal, sont variables en fonction :

- de **l'importance du critère** et de sa pertinence pour le secteur considéré ;
- de son **niveau de matérialité** (i.e. son impact financier et opérationnel) ;
- de la **qualité de l'information disponible**.

Les notes ESG obtenues à partir de la méthodologie de notation ESG propriétaire sont le reflet des **risques et opportunités ESG des émetteurs**. Elles sont un élément structurant du processus d'investissement des portefeuilles car utilisées comme un critère de sélection à différents niveaux.

i) **L'atteinte du seuil d'analyse ESG minimum fixé pour l'ensemble des portefeuilles article 8 et 9 SFDR** conformément aux seuils minimums requis par les cadres réglementaires français et européens (Doctrine AMF, Fund Naming) pour les portefeuilles ouverts et aux souhaits des clients pour les portefeuilles dédiés.

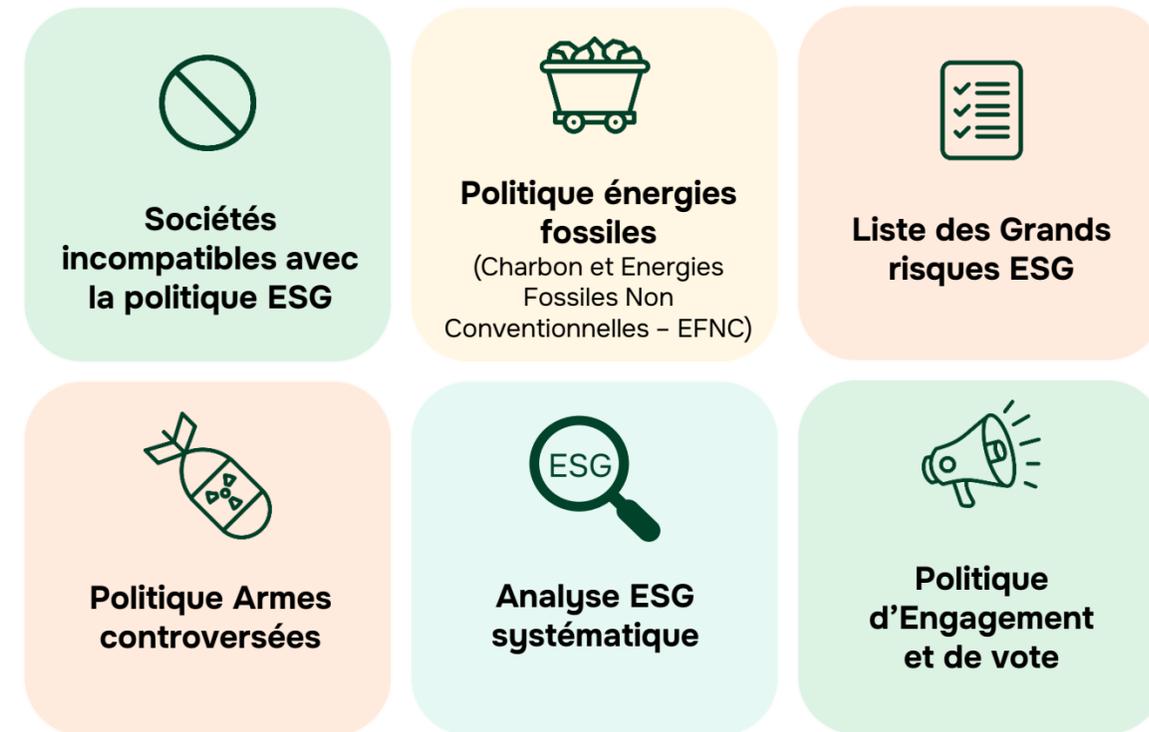
(ii) **L'atteinte de l'objectif de performance ESG fixé sur les portefeuilles article 8 et 9 SFDR**.

Cet objectif peut-être calculé sur la note ESG des émetteurs par rapport à un univers d'investissement donné et consiste soit à :

- **Améliorer la note ESG du portefeuille**. Le portefeuille a pour objectif d'avoir une note ESG supérieure à celle de son indicateur de référence ou à son univers d'investissement ESG. Pour ce faire, il est investi de manière privilégiée sur les émetteurs qui bénéficient des meilleurs scores ESG.
- **Exclure les émetteurs les moins bien notés**. Le portefeuille a pour objectif d'exclure les émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG de son univers d'investissement ESG ou de son indicateur de référence (20%). Il est investi uniquement sur les émetteurs qui bénéficient des meilleurs scores ESG (80%).

2. Politiques ESG et engagement

Les politiques ESG de Groupama AM sont suivies et validées dans le cadre du Comité des risques de durabilité. L'analyse ESG menée par Groupama AM comprend les éléments suivants :



3. Les piliers de la stratégie Capital naturel

Les stratégies climatiques et de préservation de la biodiversité sont intrinsèquement liées, car la biodiversité joue un rôle crucial dans la régulation du climat et la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. Chez Groupama AM, ces deux stratégies sont intégrées dans une **approche globale, nommée stratégie Capital naturel**, reconnaissant ainsi l'importance vitale de la biodiversité dans la gestion des risques environnementaux et la promotion de la durabilité.

La stratégie s'articule autour de **trois leviers d'actions** qui visent à atténuer les impacts et les risques environnementaux liés aux décisions d'investissement.

Groupama AM cherche à investir dans des émetteurs qui proposent des solutions aux problématiques environnementales et qui contribuent positivement à la réduction des pressions exercées sur l'environnement.

Ces trois leviers sont détaillés dans les encadrés situés à droite de cette page.

Groupama AM veille par ailleurs à communiquer de façon transparente auprès des investisseurs sur ses engagements ESG en fournissant une documentation précontractuelle, des documents méthodologiques, et des rapports périodiques sur la performance ESG de ses produits.

1. Mesurer les impacts environnementaux

Connaître les impacts environnementaux pour les intégrer dans les décisions d'investissement permet un investissement plus responsable, aligné avec les objectifs de préservation de la biodiversité et capable de générer des rendements durables.

Groupama AM observe une tendance positive sur la performance de ses indicateurs environnementaux, qui se manifeste par une tendance baissière sur des indicateurs tels que l'intensité carbone ou le score de risque physique, ainsi qu'une forte amélioration du taux de couverture des données. Cela témoigne des efforts entrepris par Groupama AM pour améliorer la disponibilité et la couverture des données.

2. Réduire les impacts environnementaux des décisions d'investissement

Réduire les impacts environnementaux des investissements garantit la durabilité des entreprises et des portefeuilles, ouvrant ainsi la voie à des nouvelles opportunités économiques tout en contribuant à atteindre les objectifs environnementaux de Groupama AM :

- Le modèle de notation propriétaire intègre les enjeux climat et biodiversité
- L'ensemble des politiques ESG de Groupama AM a pour objectif de limiter les impacts sur le réchauffement climatique et réduire les pressions sur la biodiversité

3. Financer les entreprises les mieux positionnées face aux enjeux climatiques

Financer ces entreprises s'inscrit dans une stratégie d'investissement axée sur la croissance à long terme, car elles sont positionnées pour répondre efficacement aux enjeux de la transition environnementale.

Ainsi Groupama AM :

- Identifie les entreprises qui représentent des opportunités d'investissement, à travers le pilier prospectif « évolution du business model » dans l'analyse environnementale de la méthodologie de notation
- Identifie les entreprises les mieux positionnées face à la transition énergétique via les catégories Capital naturel
- Investit dans des obligations vertes

4. Où trouver plus d'informations sur les politiques ESG de Groupama AM ?

Tableau récapitulatif de la documentation ESG

| NATURE | FRÉQUENCE |
|---|-----------------------|
| Politique de vote | Annuelle |
| Politique d'engagement | Annuelle |
| Politique Energies Fossiles | À chaque modification |
| Politique Armes controversées | À chaque modification |
| Bilan Engagement et Votes | Annuelle |
| Rapport sur les droits de vote aux assemblées générales | Annuelle |
| Méthodologie ESG | À chaque modification |

Fonds articles 8 et 9 SFDR

| NATURE | FRÉQUENCE |
|--|-----------------------|
| Reporting | Mensuelle |
| Inventaire | Annuelle |
| Code de transparence | Annuelle |
| Rapport d'engagement | Annuelle |
| Rapport LEC Art.29 | Annuelle |
| Indicateurs ESG | Annuelle |
| Document de transparence ESG (Art 10. du règlement SFDR) | Annuelle |
| Annexe SFDR précontractuelle (Annexes II et III du règlement SFDR) | À chaque modification |
| Annexe SFDR périodique (Annexes IV et V du règlement SFDR) | Annuelle |

Communication

| NATURE | FRÉQUENCE |
|--|-------------|
| Guide pédagogique de la finance durable | Bisannuelle |
| Contenus pédagogiques (podcasts, TV, outils interactifs) | Périodique |

Pour les fonds ouverts, l'ensemble des documents est publié sur le site internet de [Groupama AM](#). Pour les fonds dédiés et les mandats, les documents réglementaires sont mis à disposition des clients.



IV. L'OFFRE DURABLE DE GROUPAMA AM

1. Des solutions d'investissement responsables adaptées aux besoins de nos clients

Le développement d'une offre durable et innovante est un enjeu stratégique piloté par le Comité Stratégie ESG. Dans la continuité des actions passées, Groupama AM s'est concentré, en 2024, sur la poursuite de la transformation de l'offre et le développement des fonds durables Future for Generations.

La transformation de l'offre

En 2024, Groupama AM a continué à renforcer la durabilité de ses portefeuilles pour disposer d'une gamme de fonds en phase avec les enjeux ESG actuels et futurs. Cette démarche vise à répondre aux besoins de nos clients et des réseaux de distribution du Groupe Groupama.

Les fonds ISR ont fait l'objet de nombreux travaux des équipes, pour être en mesure de proposer une gamme diversifiée de fonds labellisés ISR, en phase avec les enjeux ESG actuels et futurs. Les travaux ont porté notamment sur la politique d'engagement et la prise en compte des plans de transition et reflètent les efforts de Groupama AM sur ces mêmes sujets pour l'ensemble de ses portefeuilles.

Lancement de 3 nouveaux fonds Article 9 pour renforcer la stratégie Future for Generations

Groupama Future For Generations est une gamme de fonds de gestion active multi thématiques, composée d'actions et/ou d'obligations de sociétés internationales.

Les valeurs sont sélectionnées en fonction de leur contribution aux enjeux environnementaux et sociaux définis.

La thématique environnementale couvre les sujets de transition énergétique, d'impact environnemental, de production et de consommation durable.

La thématique sociale traite des sujets de santé et d'amélioration des conditions de vie.

Le fonds mesure sa contribution à quatre Objectifs de Développement Durable liés aux thématiques visées par le fonds :

- **ODD 13** « lutte contre les changements climatiques » : Mise en place de mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- **ODD 9** « industrie, innovation et infrastructures » : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- **ODD 12** « consommation et production responsable » : Etablir des modes de consommation et de production durables.
- **ODD 3** « bonne santé et bien-être » : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

La gamme a pour objectif d'allier rendement financier et durabilité. Les sociétés sont sélectionnées selon quatre critères essentiels pour assurer une croissance durable et un impact positif : agilité, croissance, innovation et durabilité.

Le succès rencontré auprès des épargnants a incité Groupama AM à développer cette stratégie d'investissement en lançant une gamme complète de 4 fonds profilés Groupama Future for Generations*.

Cette offre répond aux attentes de différents épargnants selon leur profil de risque et se distingue par son niveau de durabilité élevé. Les fonds répondent aux critères les plus stricts en matière de durabilité, Article 9 selon la réglementation [Sustainable Finance Disclosure Regulation](#) (SFDR) et se fixent pour objectif d'investir au moins 90% de leur actif en Investissement durable. Les fonds sont également labellisés ISR.

**Les fonds ont été investis en 2025 sur la base d'un compartiment existant*



Groupama AM met en œuvre une gestion de conviction, au service d'une rentabilité durable pour ses clients

2. Classification SFDR des fonds Groupama AM

Le Règlement « *Sustainable Finance Disclosure Reporting* » (SFDR) vise à améliorer la transparence des produits financiers sur les sujets de durabilité et la prise en compte des incidences environnementales et sociales des investissements réalisés par les fonds. Ce règlement demande aux sociétés de gestion de préciser la classification de leurs fonds en fonction de leur niveau de durabilité :

- **Article 6** : le produit n'a pas d'objectif de durabilité ;
- **Article 8** : le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques ;
- **Article 9** : le produit a un objectif d'investissement durable.

Groupama AM a précisé un **cadre de règles et caractéristiques** à respecter par les fonds pour être classés article 8 et article 9 selon le règlement SFDR.

Le cadre défini, détaillé à côté, s'appuie notamment sur les recommandations de la position-recommandation DOC 2020-03 de l'AMF.

Le **développement d'une offre durable** est un axe stratégique pour répondre aux besoins des clients auquel de nombreuses équipes contribuent. 96% de l'offre de fonds ouverts Groupama AM est classée en article 8 et 9 SFDR au 31/12/2024, en augmentation par rapport à l'année précédente (93%).

| | ARTICLE 8 | ARTICLE 9 APPROCHE THÉMATIQUE | ARTICLE 9 IMPACT |
|----------------------------------|---|---|---|
| PERFORMANCES | PROMOTION DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES Objectifs mesurables de prise en compte des caractéristiques ESG | OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE Contribution aux ODD sélectionnés en lien avec la thématique d'investissement Objectifs mesurables de prise en compte des caractéristiques ESG | OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE Objectif de transformation de la société mesurable en lien avec les ODD |
| COUVERTURE | <ul style="list-style-type: none"> • 90% minimum pour les classes d'actifs larges • 75% minimum pour les classes d'actifs Small Cap et High Yield | 95% à 100% | |
| DNSH | Politique Energies Fossiles Politique Armes controversées Liste des Grands risques ESG Prise en compte des PAI | | Exclusions normatives Suivi des controverses Due-diligence ESG Prise en compte des PAI |
| GOUVERNANCE | Méthodologie d'analyse et de notation ESG interne : Pilier Gouvernance | | |
| INDICATEURS DE DURABILITÉ | Notes ESG Part d'Investissement durable (pour les fonds avec un objectif de seuil minimum) Indicateurs ESG (pour les fonds labellisés ISR) | Note ESG Part d'Investissement durable Indicateurs ESG (pour les fonds labellisés ISR) | Indicateurs apportant la preuve de l'impact positif sur la Société Part d'Investissement durable |

3. Encours des fonds ouverts, fonds dédiés et mandats selon les articles SFDR



4. Liste des fonds ouverts articles 8 & 9

Fonds ouverts promouvant des caractéristiques ESG (Article 8)

- | | | |
|--|--|----------------------|
| GROUPAMA ABSOLUTE RETURN | GROUPAMA TIKEHAU DIVERSIFIED DEBT FUND | GAN DYNAMISME |
| GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME | GROUPAMA ACTIONS EUROPE | GAN EQUILIBRE |
| GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS | GROUPAMA ACTIONS FRANCE | GAN PRUDENCE |
| GROUPAMA CORPORATE HYBRID | GROUPAMA ACTIONS MONDE | GROUPAMA CONVICTIONS |
| GROUPAMA DYNAMIC BOND | GROUPAMA ACTIONS RETRAITE | GROUPAMA DYNAMISME |
| GROUPAMA DYNAMIC BOND MEDIUM TERM | GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY | GROUPAMA EQUILIBRE |
| GROUPAMA EURO BOND | GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY HEDGED | GROUPAMA EURO |
| GROUPAMA EURO CONVERTIBLE | GROUPAMA AVENIR EURO | DIVERSIFIE |
| GROUPAMA EURO CREDIT | GROUPAMA AVENIR EURO FEEDER | GROUPAMA EVOLUTION |
| GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION | GROUPAMA AVENIR EUROPE | EQUILIBRE |
| GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT | GROUPAMA AVENIR PME EUROPE | GROUPAMA EVOLUTION |
| GROUPAMA EURO FINANCIAL DEBT FEEDER | GROUPAMA EURO ACTIVE EQUITY | TRANQUILLITE |
| GROUPAMA EURO GOVIES | GROUPAMA EURO STOCK | GROUPAMA NEW DEAL |
| GROUPAMA EURO HIGH YIELD | GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER | EUROPE |
| GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE | GROUPAMA EUROPE ACTIVE EQUITY | GROUPAMA PRUDENCE |
| GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2028 | GROUPAMA EUROPE STOCK | RETRAITE DYNAMIQUE |
| GROUPAMA EUROPE HIGH YIELD 2029 | GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY | RETRAITE EQUILIBRE |
| GROUPAMA GLOBAL BOND | GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQUITY | RETRAITE HARMONIE |
| GROUPAMA GLOBAL CONVERTIBLE | GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION | RETRAITE PERENNITE |
| GROUPAMA GLOBAL INFLATION LINKED | GROUPAMA HORIZON ACTIONS EMERGENTES | RETRAITE PLENITUDE |
| GROUPAMA GLOBAL INFLATION SHORT DURATION | GROUPAMA HORIZON ACTIONS EUROPE | RETRAITE PRUDENCE |
| GROUPAMA HORIZON DETTE EMERGENTE | GROUPAMA HORIZON ACTIONS MONDE | GROUPAMA ENTREPRISES |
| GROUPAMA HORIZON OBLIGATIONS MONDE | GROUPAMA OPPORTUNITIES EUROPE | GROUPAMA MONETAIRE |
| GROUPAMA OBLIG MONDE | GROUPAMA US STOCK | GROUPAMA TRESORERIE |
| GROUPAMA ULTRA SHORT TERM | | |

Fonds ouverts visant un objectif d'investissement durable (Article 9)

- GROUPAMA SOCIAL IMPACT DEBT
- GROUPAMA HEALTH AND WELLNESS
- GROUPAMA FUTURE FOR GENERATIONS BALANCED

Fonds ouverts (Article 6)

- GROUPAMA ASIA STOCK
- GROUPAMA EUROSTRATEGIE
- GROUPAMA GLOBAL ELECTRIFICATION
- GROUPAMA JAPAN STOCK
- GROUPAMA FP FLEXIBLE ALLEGRO
- GROUPAMA FP FLEXIBLE ALLOCATION
- GROUPAMA FP FLEXIBLE PIANO
- GROUPAMA MULTISTRATEGIES
- GROUPAMA CREDIT SHORT DURATION

V. LES ENGAGEMENTS DE GROUPAMA AM

1. Les engagements du Groupe Groupama

En sus des politiques d'exclusion et d'engagement décrites dans ce rapport, nous déployons des actions spécifiques directement liées aux engagements climatiques Net Zéro du Groupe. Ces objectifs climatiques reposent sur deux leviers :

1.

Décarboner les portefeuilles à horizon 2030, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et aux recommandations de la *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)*, rejointe en 2022. Le Groupe s'est ainsi engagé à réduire de 50% entre fin 2021 et fin 2029 l'intensité d'émissions de gaz à effet de serre (tCO₂eq / million d'euros de chiffre d'affaires) de son portefeuille actions et obligations d'entreprises.

2.

Financer la transition énergétique, à travers les investissements verts de son programme d'investissements durables supplémentaires de 1,2 milliard d'euros sur la période 2022-2024, majoritairement investis en infrastructures, immobilier et obligations vertes.

Depuis 2023, le Groupe a atteint son objectif de diminuer l'intensité carbone de 50% par rapport à 2021. La poursuite de cet objectif engage Groupama AM à pérenniser ces bons résultats et à les ancrer dans le long terme. Un jalon supplémentaire a été franchi en 2024, avec **une baisse de 60% de l'intensité carbone du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises du groupe par rapport à 2021.**

Cet objectif est aligné avec les exigences de l'alliance *NZAOA* et se complète de l'ambition de soutenir les entreprises les mieux positionnées face aux enjeux climatiques.

Le premier objectif d'investissement supplémentaire de 1,2 milliard d'euros sur trois ans (2022-2024) ayant été atteint avec un an d'avance, dès fin 2023, il a été décidé de renouveler l'effort avec un nouvel objectif équivalent de **1,2 milliard d'euros pour la période 2024-2027.**



2. Les participations aux travaux de place de Groupama AM

| Initiative | Description de notre implication | Impact opérationnel |
|--|---|--|
|  <p>Principles for Responsible Investment</p> | Groupama AM a été un des signataires fondateurs des PRI en 2006 et participe aux travaux des PRI via différentes initiatives notamment sur le <i>Climate 100+</i> | Les PRI donnent accès aux investisseurs tels que Groupama AM à des travaux de réflexion sur l'implémentation des critères ESG dans leur politique d'investissement et leur permettent de renforcer leurs actions d'engagement grâce à des initiatives collaboratives |
|  | Groupama AM a présidé de 2015 à 2024 la Commission « investissement responsable » et continue à y participer. Groupama AM s'engage sur différentes thématiques telles que les labels, les réglementations de la finance durable, la gouvernance d'entreprise et la participation à des rédactions de guides | Participer aux différentes commissions de l'AFG permet à Groupama AM de promouvoir sa définition exigeante de l'ESG dans les organismes de place et dans les relations avec les autorités de tutelle, notamment lors de l'élaboration de réponses communes aux consultations réglementaires ou des recommandations pour la saison des votes. Groupama AM a également participé aux GT sur les plans de transition et la biodiversité en 2024 |
|  | Au sein de cette association portée par « Paris Europlace » pour promouvoir la finance durable, Groupama AM participe à différents travaux notamment sur la biodiversité et l'impact | Participer aux groupes de travail sur les sujets tels que la biodiversité et l'impact permet de promouvoir la vision de Groupama AM sur ces enjeux et de renforcer son expertise grâce aux échanges avec les acteurs de la Place. Groupama AM publie également ses engagements sur le site du <i>Sustainable Finance Observatory</i> |
|  | Groupama AM participe à la commission extra-financière | Via sa participation à la Commission extra-financière, Groupama AM intervient notamment dans les modules de formation du CESGA, diplôme d'analyse extra-financière, permettant de promouvoir l'utilisation de l'information ESG dans les décisions d'investissement en complément indispensable à l'analyse financière classique |
|  | Groupama AM contribue depuis 2002 aux travaux du Club Finance de l'ORSE et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR | La structure permet à Groupama AM de bénéficier d'échanges et de veille avec les parties prenantes sous forme de groupe de travail / conférences permettant de promouvoir et soutenir les bonnes pratiques sur la RSE et le développement durable |
|  | Groupama AM est membre du FIR et participe à ce titre à différents groupes de travail afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques ou politiques, acteurs économiques ou parties prenantes | Groupama AM participe à la Commission Dialogue et Engagement et au club SMID (2024) |

En 2023, Groupama AM a signé la déclaration du PRI contre la perte de biodiversité (SPRING), soulignant son soutien aux initiatives de préservation de l'environnement. La mise en œuvre de cette charte est réalisée dans le cadre de la stratégie Capital naturel et de son sous-pilier biodiversité, comme décrit dans la partie [biodiversité](#). 

02

Moyens internes

Investir pour l'avenir

I. DES MOYENS HUMAINS AU SERVICE DE L'EXPERTISE ESG DES COLLABORATEURS

976

Heures de formation sur le thème ESG, soit 4h par salarié en 2024

Former tous les départements de Groupama AM aux différents sujets ESG est l'une des deux grandes orientations de la stratégie ESG interne. La prise en compte de critères ESG dans les décisions d'investissements dans la majeure partie des encours de Groupama AM et le développement d'une offre durable ne sont possibles que par le renforcement d'une culture ESG commune.

La formation des équipes est une des clés du succès de la transformation d'une société de gestion.

Dans la continuité du programme de formation de 2023, les collaborateurs ont suivi des formations en 2024, sur des sujets qui ont tendance à se spécialiser et à se focaliser sur des enjeux de plus en plus techniques et spécifiques (par exemple PAI, taxonomie, label ISR V3).

Groupama AM met aussi l'accent sur la formation des nouveaux arrivants, qui sont sensibilisés de façon systématique à la méthodologie ESG interne.

| Thème | Contenu | Nombre | Durée |
|---------------------------|---|--------|-------|
| Label ISR V3 | <ul style="list-style-type: none"> Présentation des nouvelles exigences du Label ISR Rappel des processus d'investissement des fonds labellisés et des implications et évolutions à mettre en place | 176 | 2h |
| PAI/Taxonomie | <ul style="list-style-type: none"> Présentation du contexte et des exigences des règlements Explication des indicateurs PAI et Taxonomie Mise en œuvre chez Groupama AM | 196 | 2h30 |
| Nouveaux arrivants | <ul style="list-style-type: none"> Piliers de l'approche ESG Groupama AM Méthodologie d'analyse ESG propriétaire Offre durable | 50 | 2h |

Évolution des ETP



II. LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DE LA DONNÉE

1. Des moyens importants dédiés au déploiement de la stratégie ESG de Groupama AM

En 2024, Groupama AM a eu recours aux fournisseurs suivants pour appliquer ses méthodologies :



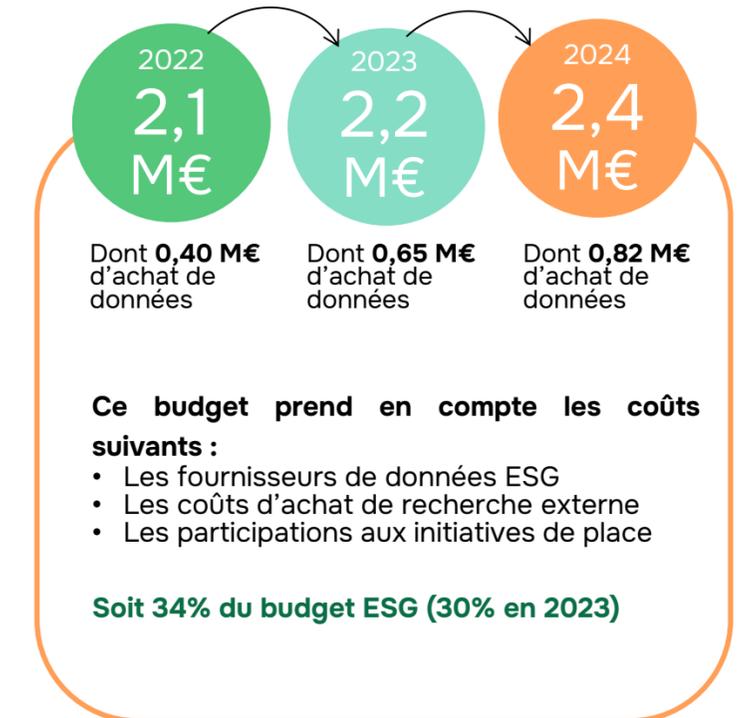
Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la partie [Méthodologies](#).

Afin d'assurer la bonne application de ses méthodologies, les outils de Groupama AM ont été développés en collaboration avec les équipes d'administration des référentiels et du système d'information dans le but d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage. Les données ESG sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM.

Ils disposent ainsi des outils « **AvisRecherche©** » et « **StarQube** » qui offrent une vue complète des études macro-économiques et fondamentales, les notations sur les critères E, S et G, ainsi que toutes les données brutes sous-jacentes (indicateurs) constituant une note ESG.

Les données, qu'elles soient brutes ou calculées, sont distribuées de manière homogène vers « **SimCorp Dimension** », l'outil de gestion des portefeuilles et de suivi des risques. Ce processus assure une gestion efficace et centralisée des données ESG au sein de Groupama AM.

Évolution du budget sur 3 ans



* NEC : cet indicateur évalue les activités économiques (produits et services) en fonction de leur impact sur l'environnement (climat, biodiversité et ressources) sur l'ensemble de leur cycle de vie. Les entreprises sont notées sur une échelle de -100% à +100%, 0% correspondant à l'empreinte environnementale mondiale moyenne.

2. Plan d'amélioration continue des données

Comme tous les investisseurs, Groupama AM rencontre d'importants **défis dans l'exploitation des données ESG**, principalement en raison de l'absence de modélisation, du manque de couverture, des variations lors des changements de modèle des fournisseurs, ainsi que du manque de transparence associé.

Dans la continuité des actions enclenchées en 2023, les équipes de Groupama AM sont fortement investies pour améliorer la qualité des données ESG. Ce processus s'articule en trois actions principales :

Mise en place de contrôles systématiques dans les outils d'analyse

Groupama AM a mis en place des **contrôles automatisés en amont de l'intégration des données dans son outil interne StarQube**. Chaque valeur est examinée pour détecter les anomalies, les variations importantes sont identifiées, et les changements de périmètre sont suivis. Groupama AM vérifie et peut être amenée à corriger ou compléter les données de mauvaise qualité afin de les rendre cohérentes, avec une piste d'audit. Ces contrôles permettent à Groupama AM de disposer de données fiables et de meilleure qualité pour ses analyses et décisions d'investissement.

Analyse interne des émetteurs

Sur les valeurs couvertes par la Recherche, les analystes vérifient et peuvent être amenés à corriger/renseigner les données brutes des fournisseurs afin d'améliorer leur qualité.

En complément, un processus **d'initiation** (forçage) a été mis en place pour permettre d'attribuer des notes aux valeurs non suivies par les fournisseurs. Chaque émetteur ainsi initié fait l'objet d'une analyse ESG interne, validée ensuite par le Comité de Recherche.

Echange avec les fournisseurs de données

Groupama AM **échange en continu avec ses fournisseurs de données ESG** afin de remonter les anomalies constatées et les points d'incompréhension. Ce dialogue proactif avec les fournisseurs permet également à Groupama AM de mieux s'appropriier les modèles estimatifs qu'elle exploite et de remettre en question certaines méthodologies.

Des **changements de fournisseurs** ont eu lieu en 2024, qui ont permis aux équipes de travailler sur la qualité et la couverture des données utilisées. Ce travail est poursuivi en 2025, année de transformation importante des sources de données.

III. DES SYNERGIES AVEC LE GROUPE

Le Groupe a défini en 2024 une Scorecard biodiversité à destination de ses instances de gouvernance. Cette démarche vise à structurer le suivi opérationnel et synthétique des principaux enjeux biodiversité au sein des portefeuilles d'investissement assurantiels, tout en assurant une réponse progressive et tangible aux cibles de l'Accord de Kunming-Montréal que le Groupe a choisi de prioriser. Ainsi, un focus est fait sur **les trois thématiques prioritaires identifiées que sont l'eau, la déforestation et la pollution**.

Forte de son expertise sur la biodiversité, bâtie sur l'intégration de critères associés dans notre notation et l'approche sectorielle des analystes, **Groupama AM est pleinement associée et contribue activement à cette démarche**. Cette collaboration étroite avec le Groupe favorise un enrichissement mutuel et des perspectives croisées, permettant d'approfondir continuellement la compréhension sur ces enjeux environnementaux cruciaux.

Ces travaux ont d'ores et déjà permis de définir des avancées concrètes pour 2024 et d'établir une feuille de route pour les années à venir :



Les avancées de 2024 en matière de biodiversité

- Renforcement de l'analyse des **principaux impacts et dépendances en matière de biodiversité** via la mise à jour des analyses via l'outil ENCORE
- Formation des équipes de recherche et stratégie ESG sur la **déforestation**

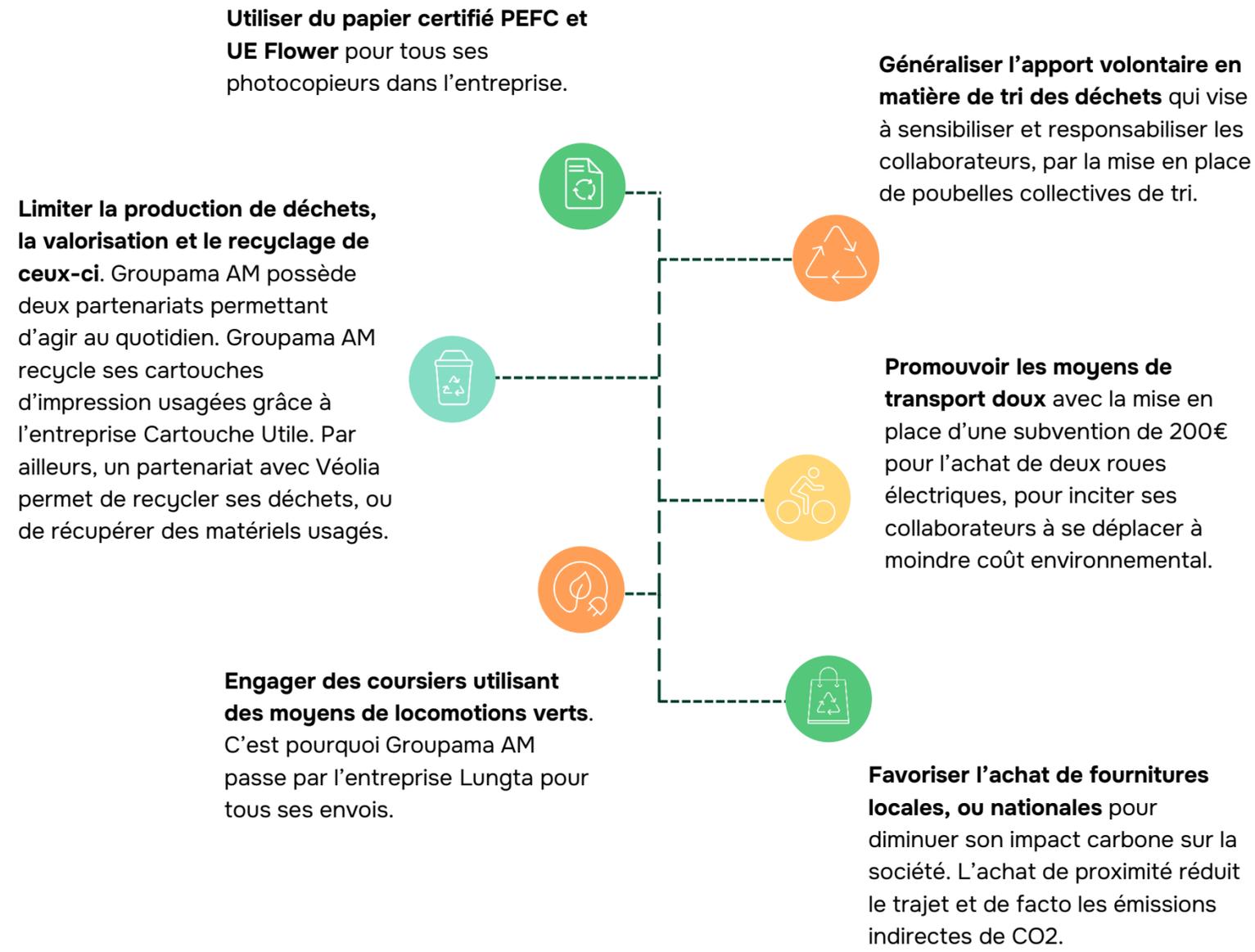


Les objectifs pour 2025 et 2026

- Poursuite de la recherche **d'indicateurs de suivi robustes** pour les enjeux matériels de biodiversité des portefeuilles
- Participation à **l'initiative d'engagement** des PRI sur la déforestation (SPRING) en tant que co-lead pour une entreprise française
- Mise à jour des analyses approfondies sur la **consommation et l'impact de l'eau** pour une trentaine d'entreprises (reprise des travaux de 2023)
- Formation sur la thématique à **l'eau**

IV. DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Groupama AM, via des actions internes ciblées, s'emploie à limiter l'impact environnemental de ses activités (énergies, papier, eau, etc.). En particulier en orientant sa stratégie environnementale vers des initiatives diverses telles que :



La **Fondation Groupama AM**, créée en 2022 et abritée par la Fondation de France, a pour objectif d'accompagner un monde en transition. Elle se donne pour mission de mener des actions visant à faciliter l'inclusion des publics fragilisés par les transitions démographique, numérique et environnementale.

En tant qu'acteur de la gestion financière durable reconnu sur la Place de Paris, Groupama AM a jugé essentiel que l'atténuation des impacts ESG recherchée lors de ses décisions d'investissement soit également un objectif majeur de ses actions à visée philanthropique.

La Fondation Groupama AM soutient 4 acteurs positionnés sur la thématique environnementale ou sociétale.

Thématique environnementale

La fondation **Terre de Liens** facilite l'accès des paysans à la terre et promeut le respect de pratiques agricoles respectueuses des sols et de l'environnement. La mission de la Fondation Groupama AM est de co-financer un ambitieux programme sur la thématique de l'eau dans le contexte du changement climatique.

L'association **Planète Mer** cherche à rétablir un équilibre durable entre la vie marine et les activités humaines. Elle développe des solutions concrètes et reproductibles impliquant citoyens, pêcheurs, populations locales et scientifiques, par le biais de programmes de sciences participatives, de gestion des ressources de pêche et de restauration des écosystèmes marins.

Thématique sociale

L'association **Ecolhuma** soutient les enseignants et chefs d'établissement pour favoriser la réussite de tous les élèves, notamment ceux issus de milieux défavorisés. Elle agit via des dispositifs d'accompagnement, des formations en présentiel ou en ligne, des plateformes numériques et la diffusion des meilleures pratiques pédagogiques. Groupama AM soutient cette association depuis fin 2024.

L'association **Osons Ici et Maintenant** accompagne les jeunes de tous horizons pour qu'ils osent déployer leur potentiel et s'insèrent durablement dans la société. Le financement de la Fondation Groupama AM a permis notamment de soutenir en 2024 le programme « Katapult » déployé dans la région Bretagne Pays de Loire.

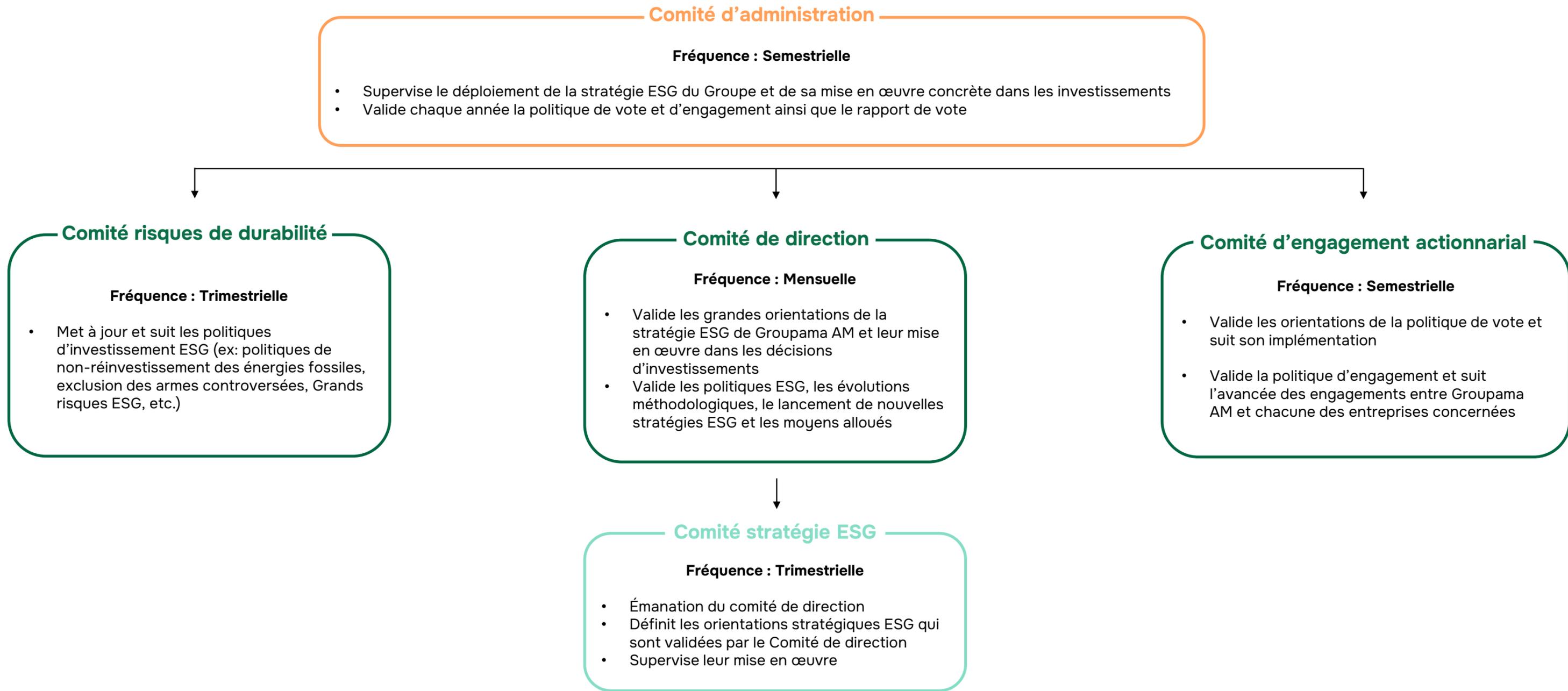


03

Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance



I. L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LES ORGANES DE DIRECTION ET LES INSTANCES DE PILOTAGE



I. L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LES ORGANES DE DIRECTION ET LES INSTANCES DE PILOTAGE

1. Des orientations stratégiques ESG alignées et pilotées au plus haut niveau

Pour relever les importants défis d'une gestion responsable, **Groupama AM intègre la prise en compte des critères ESG dans l'ensemble de ses instances de gouvernance.** Pour cela, Groupama AM a poursuivi plusieurs objectifs en intégrant la dimension ESG dans toutes les directions de l'entreprise, en garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie ESG et en renforçant la culture ESG de l'entreprise.

2. Le rôle central du comité de direction dans le pilotage de la stratégie ESG

Plusieurs membres du Comité de direction sont particulièrement impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie ESG, en particulier, la directrice générale qui préside le Comité Stratégie ESG et le Comité d'engagement actionnarial, la directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG, le directeur des Gestions, responsable de la bonne application des politiques d'investissements ESG, le directeur des Risques qui préside le Comité des risques de durabilité, la directrice Conseil et Contrôles en charge de l'application des évolutions réglementaires y compris celles liées à la finance durable ou encore le directeur des

activités supports qui supervise l'adéquation des moyens et la qualité des données ESG. **Le Comité des risques de durabilité** est présidé par le directeur des Risques et est composé des responsables des Gestions, de la directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG, de représentants de la Stratégie ESG et du Cadre de gestion ainsi que de la responsable de la Conformité et du Contrôle interne.

3. Des expertises ESG au service de l'ensemble de l'organisation

L'équipe Stratégie ESG et Durabilité est chargée de la déclinaison opérationnelle de la stratégie ESG. À ce titre, elle assure la coordination opérationnelle des initiatives et des projets définis pour atteindre les objectifs fixés. Placée sous la responsabilité de la directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG, l'équipe Stratégie ESG et Durabilité est composée de trois personnes en charge de la Stratégie ESG, de l'Engagement et de la Gouvernance. L'équipe est membre du Comité d'engagement actionnarial aux côtés du responsable des gestions actions et de l'équipe qui est en charge de l'implémentation de la politique de vote. L'équipe interne de Recherche est responsable des analyses des émetteurs à destination des gérants de portefeuille, ainsi que de l'enrichissement des méthodologies d'analyse fondamentale pour y intégrer les risques et les opportunités ESG.

II. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, les règlements et documents constitutifs des portefeuilles gérés. Dès 2011, Groupama AM a mis en place un Comité des rémunérations conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V.

L'entreprise privilégie une **approche responsable de la gestion d'actifs, conciliant recherche de performances financières et respect des critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement.**

La politique intègre les risques en matière de durabilité qu'elle a identifiés et validés en Comité de direction, lesquels sont encadrés selon les types de gestion et de portefeuille par une exclusion totale, une exclusion sous condition ou une autorisation devant être dûment justifiée et documentée.

Les critères de performance des équipes de Gestion intègrent les **exigences de respect du cadre de gestion, et notamment ses aspects ESG** (respect de la politique Énergies fossiles, des contraintes liées aux Grands risques ESG et pour certains fonds, celles des labels ou des normes articles 8 et 9 SFDR).

La politique de rémunération doit se conformer à :

- La stratégie économique
- Les objectifs de gestion
- Les valeurs de Groupama AM
- Les intérêts de l'entreprise et des portefeuilles sous gestion



La politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, les règlements et documents constitutifs des portefeuilles gérés

04

Stratégie d'engagement

Investir pour l'avenir

I. DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Le dialogue avec la direction des entreprises constitue un élément clé du processus de gestion, du suivi des enjeux ESG et de l'approche méthodologique ESG.

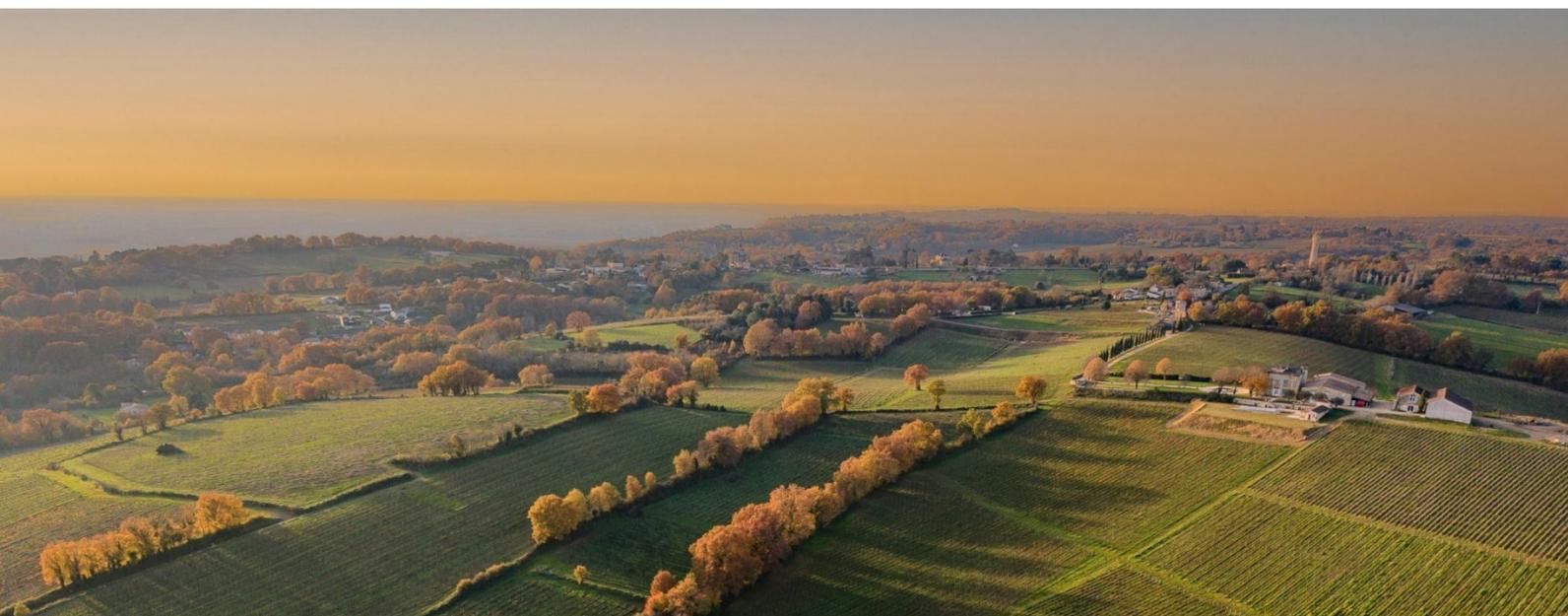
Exemples de dialogue avec les entreprises abordant les thèmes ESG :

PHILIPS

Echange autour des litiges en cours aux Etats-Unis dans l'affaire des respirateurs destinés au traitement des troubles respiratoires, en particulier sur la profondeur et l'étendue des tests réalisés à la demande de la *Food & Drug Administration (FDA)*

NEXTERA ENERGY

Discussions sur la matérialité de l'activité d'une filiale commune entre la société et Comstock Resources au Texas et en Louisiane, concernant la location et l'exploitation de terrains situés sur le gisement de gaz de Hayneville



L'engagement désigne l'influence exercée par les investisseurs sur les pratiques des entreprises, en mettant à profit leur position d'actionnaire ou d'investisseur. La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote se déclinant sur les thèmes suivants :



Risques de durabilité

- Grands risques ESG
- Politiques Energies Fossiles
- Politiques Armes controversées
- Catégories Capital Naturel



Transition énergétique et environnementale



Partage de la valeur

Les initiatives d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articulent autour de trois leviers :

- Dialogue régulier avec les entreprises
- Participation à des initiatives collaboratives ou engagement individuel
- Politique de vote exigeante, en place depuis 2001, faisant suite à un dialogue avec les entreprises sur les projets de résolutions soumis aux assemblées générales

La politique d'engagement de Groupama AM est présentée de manière détaillée sur le [site Internet](#).

II. BILAN D'ENGAGEMENT

1. Faits marquants 2024

La Net Zero Asset Owner Alliance

Groupama AM est délégataire de la politique de vote et d'engagement actionnarial du Groupe Groupama, qui est signataire de la *NZAOA* depuis 2022. Groupama AM a ainsi **renforcé son engagement vis-à-vis des émetteurs carbo-intensifs en structurant un plan d'action détaillé déployé à partir du printemps 2023.**

- **Identification** des émetteurs parmi les plus carbo intensifs des portefeuilles afin de lancer les engagements ;
- **En 2024, un engagement a été initié sur EDP en lien avec leur stratégie climatique.**
- Des **rencontres** ont eu lieu en 2024 avec certains émetteurs visés, comme Arcelor Mittal, Endesa, Iberdrola ou Air Liquide.
- Certains présentent des signaux positifs avec des engagements sur leurs émissions de CO2 de scope 3 comme Endesa ou Air Liquide. C'est aussi le cas d'Iberdrola, qui a répondu aux questions sur sa prise en compte des risques et enjeux climatiques. Les avancées sont variables; par exemple, Arcelor Mittal ne présente pas de changements visibles et n'a pas publié de rapport climatique depuis plusieurs années.

Initiative SPRING

En 2023, Groupama AM a signé la déclaration du PRI contre la perte de biodiversité (SPRING), soulignant son soutien aux initiatives de préservation de l'environnement. La mise en œuvre de cette charte est réalisée dans le cadre de la stratégie Capital naturel et de son sous-pilier biodiversité, comme décrit dans la partie [biodiversité](#).

Perspective 2025

Groupama AM va décliner son engagement SPRING auprès d'une grande entreprise française. Cette initiative sera en accord avec les axes de sa stratégie Biodiversité, alignée avec les trois objectifs de l'accord de Kunming Montréal : réduction des impacts climatiques, consommation durable et suivi des impacts des acteurs économiques sur la nature.

Evolution de la politique d'engagement : procédure d'escalade

En 2024, Groupama AM a **formalisé la procédure d'engagement** déjà en place afin de renforcer ses pratiques. En cas d'engagement infructueux, Groupama AM a mis en place une **procédure d'escalade** :

- Un engagement sera considéré comme infructueux au bout d'une période minimale de **2 ans**.
 - **Analyse préalable** des positions afin d'évaluer les actions d'escalade possibles : L'exposition globale de l'émetteur dans les portefeuilles (labellisés/tous), la nature des titres détenus (actions, obligations, monétaire), la typologie des portefeuilles concernés (fonds ouverts ou fonds dédiés).
 - Etapes intermédiaires, validées par le comité d'engagement actionnarial : **communication formelle, réunions supplémentaires, engagement collaboratif.**
- Si les progrès escomptés ne sont pas réalisés, les actions suivantes sont possibles :
- Dialogue renforcé
 - Initiative collaborative
 - Divulcation publique
 - Actes de gestion : pas de renforcement des positions, suspension des réinvestissements, désinvestissement partiel ou total sur le périmètre géré
 - Choix des actions en fonction de l'évolution de la situation, au cas par cas dans l'intérêt permanent des porteurs

Un bilan détaillé de l'engagement 2024 de Groupama AM est publié sur le [site internet](#).

2. Politique de vote

Le vote aux AG des actionnaires fait partie intégrante du processus de gestion. Il constitue un **axe fort de la stratégie ESG de Groupama AM, en particulier en matière de dialogue et d'engagement avec les entreprises sur les sujets de gouvernance.**

Des écarts en fonction des zones géographiques reflètent les différences de thématiques d'agenda des assemblées générales : les Say on climate portés par le management restent une spécificité européenne.

La fréquence et le contenu des résolutions relatives aux rémunérations varie entre les États-Unis et l'Europe, mais également entre les états européens. A noter cette année que certaines résolutions externes d'actionnaires aux Etats-Unis ont parfois demandé de revenir sur des pratiques ESG (cibles climatiques ou de diversité).

Publication sur le site de Groupama AM :

- [Politique de votes](#)
- [Bilan des votes](#)
- [Bilan détaillé sur l'ensemble des AG](#)

05

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

I. TAXONOMIE EUROPÉENNE

Bien comprendre la taxonomie

La taxonomie de l'Union européenne, adoptée en 2020, constitue un cadre de classification destiné à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Elle vise à établir un langage commun permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. La taxonomie s'articule autour de six objectifs environnementaux :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Prévention et réduction de la pollution
4. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
5. Transition vers une économie durable
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Mesurer le niveau d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie

L'éligibilité

Le règlement taxonomie liste des activités qui sont éligibles, c'est-à-dire qui contribuent de façon substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux sans causer de préjudice significatif à aucun autre objectif.

L'alignement

Sur le périmètre des activités identifiées comme éligibles, les entreprises mesurent l'alignement de leurs activités à partir de critères techniques spécifiques établis par le règlement taxonomie. Une activité éligible est alignée lorsqu'elle répond cumulativement à 3 conditions : contribution substantielle, DNSH, respect des garanties sociales minimum.

L'alignement peut être calculé sur la base du chiffre d'affaires (CA), des dépenses d'investissement (CAPEX) et des dépenses opérationnelles (OPEX).

Pour l'année 2024, Groupama AM a évalué la part de ses investissements alignés sur la taxonomie européenne pour les deux premiers objectifs que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

La part des investissements éligibles à la taxonomie s'élève à 63,5% sur la base du chiffre d'affaires, la part des investissements alignés est de 4,5% sur la base du chiffre d'affaires et de 6,7% sur la base des dépenses d'investissement (CapEx).

Ces niveaux d'alignement restent relativement faibles, principalement en raison de la **complexité des critères techniques à satisfaire**. À cela s'ajoutent plusieurs facteurs structurels, notamment le périmètre encore limité des entreprises soumises à l'obligation de publication et la couverture partielle des activités économiques par la taxonomie.

| Mesure de l'éligibilité à la taxonomie | |
|--|------------------|
| Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (%) | 63,5% |
| Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (%) | 33,7% |
| Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%) | 28,3% |
| Part dans l'actif total des produits dérivés (%) | -2,6% |
| Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ? | Valeur de marché |

Source : Groupama AM d'après *Clarity AI*

| Mesure de l'alignement à la taxonomie | |
|---|--|
| Valeur moyenne pondérée de tous les investissements destinés à financer ou associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, pour les investissements dans des entreprises : | Pourcentage |
| Sur la base du chiffre d'affaires | 4,5% |
| Sur la base des dépenses d'investissement | 6,7% |
| Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements dans des entités souveraines | 87,6% |
| Valeur moyenne pondérée de tous les investissements destinés à financer ou associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, pour les investissements dans des entreprises : | Montant monétaire en millions d'euros |
| Sur la base du chiffre d'affaires | 3 689 |
| Sur la base des dépenses d'investissement | 5 500 |
| Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. A l'exclusion des investissements dans des entités souveraines (couverture) | 71 632 |

Source : Groupama AM d'après *Clarity AI*

II. COMBUSTIBLES FOSSILES

Animée par la conviction que la finance est un levier de transformation pour bâtir le monde de demain, Groupama AM a mis en place dès 2019 une **politique d'exclusion du secteur du charbon, étendue en 2023 aux énergies fossiles non conventionnelles pour renforcer la politique fossile.**

La politique de Groupama AM relative aux énergies fossiles s'appuie sur la Global Coal Exit List et la Global Oil & Gas Exit List, publiées par l'ONG Urgewald. Groupama AM établit des seuils d'exclusions en cohérence avec une sortie progressive du charbon et des Energies Fossiles Non Conventionnelles (EFNC) en ligne avec les exigences de l'Accord de Paris. Ces seuils sont abaissés régulièrement pour tendre vers une exposition nulle des portefeuilles. L'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition, des portefeuilles gérés en direct par Groupama AM.

La politique Energies Fossiles s'applique à tous les portefeuilles gérés en direct par Groupama AM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction contraire du client. Sur les mandats assurantiels, Groupama AM met en œuvre une politique de non-réinvestissement suivant les mêmes critères. Elle ne s'applique pas aux fonds de fonds composés de fonds non gérés par Groupama AM et aux fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce. Les entreprises ne respectant pas au moins un des critères définis dans la politique sont exclues de l'univers d'investissement ou ne font pas l'objet de nouveaux investissements.

1. Politique charbon

Sont considérées comme liées au charbon thermique les activités d'extraction de charbon et de production d'énergie à partir de ce combustible.

| Critères charbon | En vigueur | 2030 | 2040 |
|-------------------------|--|--|--|
| Seuils relatifs | Entreprises dont le chiffre d'affaires ou le mix de production d'électricité repose à plus de 20% sur le charbon | Exclusion totale des entreprises du secteur exposées au charbon dont le siège social est situé dans un pays de l'Union Européenne et de l'OCDE | Exclusion totale des entreprises du secteur exposées au charbon dans le reste du monde |
| Seuils absolus | Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 millions de tonnes Entreprises dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW/an | | |
| Nouveaux projets | Entreprises qui prévoient de nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon | | |

2. Politique Énergies Fossiles Non Conventionnelles (EFNC)

La politique de Groupama AM relative aux énergies fossiles concerne les sources d'énergies fossiles non conventionnelles (EFNC) suivantes :

- Pétrole et gaz extraits par fracturation hydraulique
- Gaz de houille
- Sables bitumineux
- Pétrole extra-lourd
- Pétrole et gaz offshore ultra-profonds
- Ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique

La politique de non-réinvestissement est appliquée aux entreprises dont la production annuelle, pour chaque type d'EFNC, représente plus de **20 % de leur production** totale d'énergie (contre 30% en 2023).

La politique EFNC s'applique à tous les portefeuilles gérés en direct par Groupama AM, y compris les mandats assurantiels, les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction contraire du client.

| Critères EFNC | En vigueur |
|------------------------------------|---|
| Part de production annuelle | Entreprise dont la production annuelle pour chaque type d'EFNC représente plus de 20% de la production totale d'énergie |

La politique Energies fossiles de Groupama AM est présentée de manière détaillée sur le [site Internet](#).

3. Mesurer l'exposition aux énergies fossiles

Groupama AM s'appuie sur les données issues de la *Global Coal Exit List* (GCEL) et de la *Global Oil and Gas Exit List* (GOGEL) afin d'évaluer son exposition au charbon thermique ainsi qu'aux énergies fossiles non conventionnelles.

Parallèlement, l'analyse des secteurs selon la classification GICS (*Global Industry Classification Standard*) permet de compléter cette évaluation en identifiant les activités exposées aux secteurs pétrolier et gazier.

| | 2024 | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Exposition au charbon | 314 M€ | 430 M€ | 2 918 M€ |
| | 0,3% des encours | 0,4% des encours | 3,1% des encours |
| Exposition au pétrole et gaz naturel | 944 M€ | 1 029 M€ | 1 038 M€ |
| | 0,8% des encours | 1,0% des encours | 1,1% des encours |
| Exposition au pétrole et gaz non conventionnels | 503 M€ | 655 M€ | 887 M€ |
| | 0,4% des encours | 0,6% des encours | 0,9% des encours |

Calcul : Groupama AM

Sur la période 2022–2024, Groupama AM a significativement réduit son exposition aux énergies fossiles, en cohérence avec les orientations stratégiques définies dans sa politique Energies fossiles.

L'exposition au charbon a connu une baisse significative, passant de 2,9 milliards d'euros à 314 millions d'euros, soit une réduction de près de 90 %, ramenant la part dans les encours de 3,1 % à 0,3 %. Cette évolution reflète l'application rigoureuse de la politique charbon renforcée en 2023 et 2024, qui introduit des seuils d'exclusion plus stricts, notamment pour les entreprises développant de nouveaux projets.

L'exposition au pétrole et au gaz naturel conventionnels diminue également de près de 10% sur cette période. Parallèlement, l'exposition aux énergies fossiles non conventionnelles a été réduite de plus de 43 %, en application de la politique de Groupama AM sur les EFNC.

Ces résultats s'inscrivent également dans la stratégie climatique du Groupe Groupama, qui a défini des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique. Le Groupe s'est notamment engagé à réduire de 50 % l'intensité carbone de ses portefeuilles d'assurance d'ici 2030, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.



06

Stratégie d'alignement sur l'accord de Paris

Investir pour l'avenir



I. LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La stratégie climat de Groupama AM est déclinée sur les différents périmètres d'investissement afin de répondre au mieux aux attentes et objectifs de chacun des clients : d'un côté, le périmètre assurantiel d'investissement du Groupe, et de l'autre, les fonds dédiés, les fonds ouverts, et les mandats d'investissement.

1. Groupama AM, actionnaire responsable

En tant qu'entité du Groupe, Groupama AM est engagée dans une stratégie d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris pour l'ensemble du portefeuille d'investissement assurantiel.

À fin 2024, le périmètre des encours couverts représente 53 milliards d'euros, soit 51% de ses encours sous gestion.

La gestion assurantienne de Groupama AM se caractérise par un **horizon long terme** et une approche cohérente avec un objectif d'alignement à horizon 2030.

Concrètement, cet objectif implique que Groupama AM réduise de **50% l'intensité carbone des scopes 1 et 2 des portefeuilles assurantiers à horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2021**. Cette ambition s'est déjà traduite par une baisse de 60 % à fin 2024 de l'intensité carbone du portefeuille d'actions cotées et d'obligations privées.

2. Les résultats et les perspectives à fin 2024

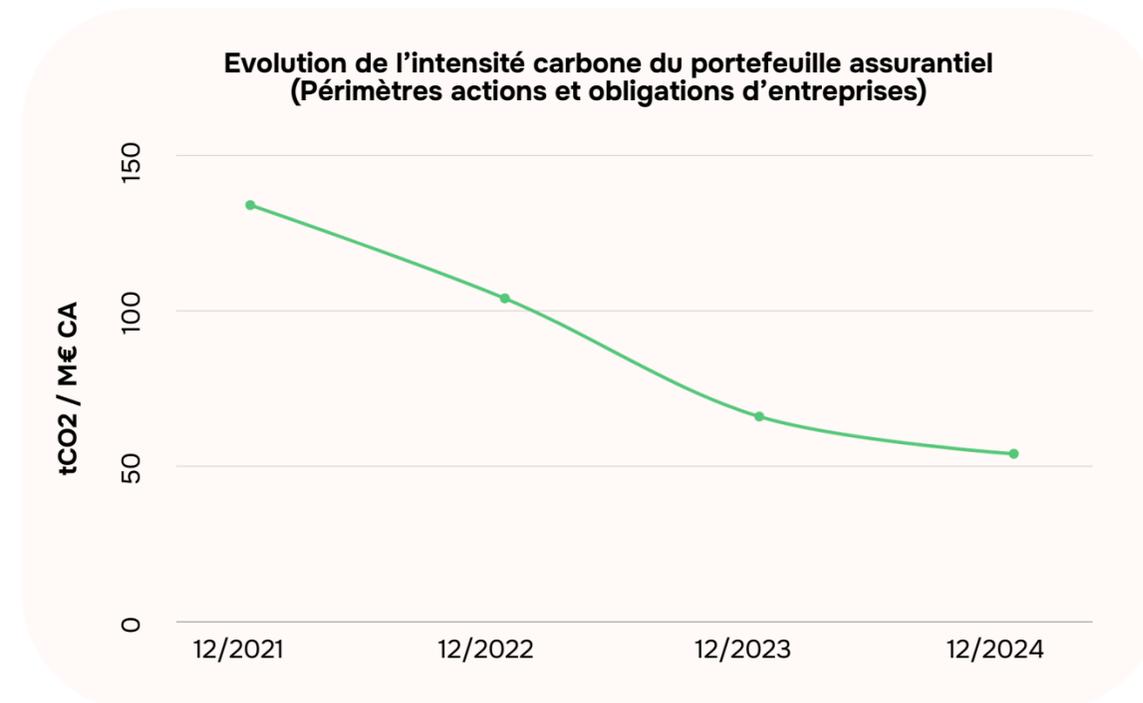
Groupama conserve son objectif de réduire progressivement l'intensité carbone de ses investissements afin d'atteindre de manière **pérenne l'objectif de diminution de 50% des émissions carbone financées sur les scopes 1 & 2**.

Cet objectif a été atteint en 2023. Pour cela, Groupama AM a accompagné le Groupe dans le pilotage de la décarbonation progressive de son portefeuille d'investissements de long terme.

En 2024, les émissions du portefeuille de gestion assurantienne (actions et obligations d'entreprise) ont baissé de 60% par rapport au niveau de fin 2021, passant de 170,8 tCO2e/M€ de CA à 80 tCO2e/M€ de CA.

Il s'agit de l'intensité scope 1 & 2 calculée sur le périmètre actions et obligations privées hors UC (unités de compte) couvert par de la donnée d'intensité (92% de taux de couverture en 2023).

[Objectifs détaillés du groupe](#)



Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab

3. Intensité carbone du portefeuille assurantiel

L'intensité carbone est un indicateur permettant de **mesurer les émissions de CO2 des portefeuilles gestion assurantienne du Groupe Groupama**.

Elle est exprimée en équivalent de tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires et couvre les scopes 1 et 2.

Le portefeuille actions et obligations d'entreprise représente 46,5% des encours du Groupe hors Unité de compte et mises en pension, soit 30,8 Milliards € au 31/12/2024.

| | Intensité carbone (tCO2 par M EUR) Scope 1 + 2 |
|------|--|
| 2021 | 134 |
| 2022 | 104 |
| 2023 | 66* |
| 2024 | 54 |

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab

*Recalculé avec les données du nouveau fournisseur.
La valeur diffusée en 2024 s'élève à 80 avec les données du fournisseur précédent.

Gestion Actif-Passif et secteurs carbo-intensifs

Depuis 2017, Groupama AM effectue une analyse des risques et opportunités Climat pour les titres détenus dans le cadre de sa gestion Actif-Passif (ou « ALM »).

Cette analyse couvre les émetteurs dont la position globale détenue est supérieure à 25 millions d'euros et faisant partie des 8 secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs. Le but étant **d'identifier les entreprises dont le modèle économique est le plus à risque face à la transition énergétique, puis de sélectionner les entreprises ayant les meilleures performances ESG.**

Types d'investissement

Position globale détenue

> 25 M€

- > Mandats du Groupe Groupama
- > Mandats des caisses régionales
- > Fonds dédiés groupe France
- > OPC dédiés aux caisses régionales
- > Mandats des filiales internationales

et

Entreprises appartenant aux 8 secteurs carbo-intensifs

-  • Pétrole et gaz
-  • Matériaux
-  • Biens d'équipement
-  • Transports
-  • Alimentation / Boisson / Tabac
-  • Immobilier
-  • Automobile
-  • Services aux collectivités

Cette analyse permet de classer les entreprises en 3 catégories, afin d'orienter la prise de décision d'investissement, en limitant les risques et en favorisant les émetteurs les plus favorablement positionnés au regard de la transition énergétique et écologique.



II. LES LEVIERS D'ACTION CLIMATIQUE SUR LES AUTRES PORTEFEUILLES (HORS ASSURANTIEL)

Les investissements sur les fonds dédiés, les fonds ouverts et les mandats groupe et hors groupe font l'objet **d'une analyse méthodologique ESG systématique par les gérants**.

L'ensemble des critères de notation sont agrégés et font partie de la méthodologie propriétaire de Groupama AM de score extra-financier des émetteurs. C'est cette méthodologie qui soutient la gestion de conviction mise en œuvre par les gérants. Pour plus de détail, veuillez vous rapporter à la partie [méthodologies](#).

1. Mesurer la performance climatique des portefeuilles

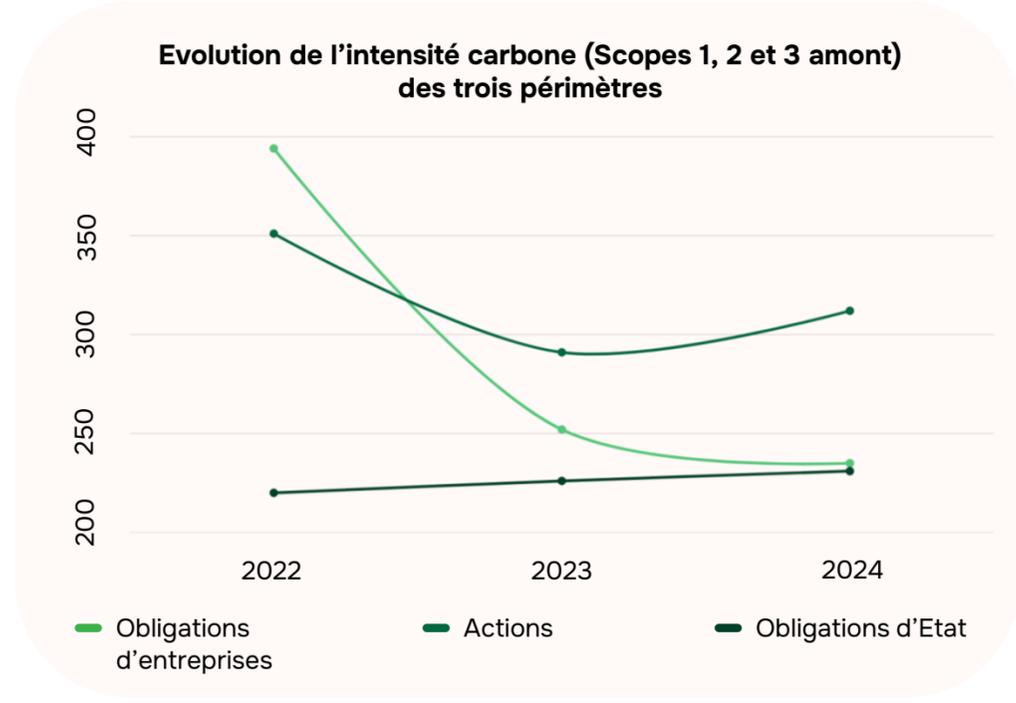
Mesurer les performances climatiques des portefeuilles permet d'évaluer les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre de la méthodologie ESG de Groupama AM.

L'intensité carbone

L'intensité carbone est un indicateur permettant de mesurer les émissions de CO₂ des portefeuilles d'investissement de Groupama AM. Elle est exprimée en équivalent de tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires et couvre les scopes 1, 2 et 3 amont.

L'année 2024 confirme la tendance générale de baisse de l'intensité carbone des portefeuilles d'investissement de Groupama AM. Cette tendance est d'autant plus notable que les taux de couverture augmentent sensiblement (88% en 2022, 96% en 2023 et 99% en 2024).

Dans le détail, la baisse de l'intensité carbone des portefeuilles n'est pas uniforme sur l'ensemble des portefeuilles. L'intensité moyenne a tendance par exemple à augmenter sur le périmètre actions. Cette hausse s'explique en grande partie par un taux de couverture des données qui croît sensiblement (passant de 90% à 98% entre 2023 et 2024).



Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab

| | | Moyenne pondérée | Actions | Obligations d'entreprises | Obligations d'Etat |
|------|--|------------------|---------|---------------------------|--------------------|
| 2022 | Intensité carbone (tCO2 par M EUR) Scope 1 + 2 + 3 amont | 321 | 351 | 394 | 220 |
| | Taux de couverture | 87,7% | 83,8% | 87,6% | 85,3% |
| 2023 | Intensité carbone (tCO2 par M EUR) Scope 1 + 2 + 3 amont | 246 | 291 | 252 | 226 |
| | Taux de couverture | 96,1% | 90,5% | 89,9% | 83,6% |
| 2024 | Intensité carbone (tCO2 par M EUR) Scope 1 + 2 + 3 amont | 234 | 312 | 235 | 231 |
| | Taux de couverture | 99,1% | 98,0% | 95,4% | 86,0% |

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab

La température implicite des portefeuilles

La température implicite des portefeuilles permet à Groupama AM d'analyser l'alignement de ses portefeuilles d'investissement sur des trajectoires de long-terme de réchauffement du climat. Les portefeuilles d'investissement se rapprochent progressivement de la limite maximale évoquée par l'Accord de Paris (+2°C) alors que la méthodologie de calcul couvre de plus en plus d'actifs investis. La méthodologie utilisée par Groupama AM permet d'analyser la performance climatique sous un angle plus prospectif.

| | | Actions | Obligations d'entreprises | Obligations d'Etat |
|------|--|---------|---------------------------|--------------------|
| 2022 | Température implicite (en degré Celsius) | 2,8 | 2,7 | 1,9 |
| | Taux de couverture | 80,7% | 88,0% | 92,7% |
| 2023 | Température implicite (en degré Celsius) | 2,8 | 2,8 | 1,9 |
| | Taux de couverture | 89,2% | 89,7% | 87,2% |
| 2024 | Température implicite (en degré Celsius) | 2,3 | 2,4 | 2,1 |
| | Taux de couverture | 97,9% | 92,4% | 91,0% |

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab

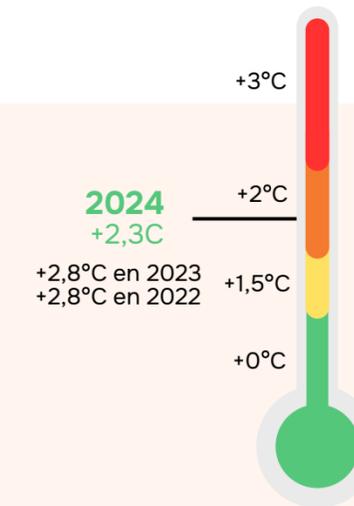
2. Réduire les impacts climatiques des portefeuilles

Pour réduire les impacts climatiques de ses investissements, Groupama AM s'appuie sur un ensemble de leviers d'action qui participent collectivement à :

- [Mettre en œuvre une trajectoire de sortie des énergies fossiles et d'alignement à la taxonomie](#)
- [Exclure progressivement les entreprises porteuses de trop grands risques ESG](#)
- [Engager les entreprises en portefeuille](#)

À fin 2024, la méthode *Science Based 2°C alignment* (SB2A*) permet de couvrir 98% de l'actif net investi (contre 89% en 2023).

Selon la méthode, l'actif net investi induirait une hausse moyenne de température à horizon 2100 de **+2,3°C** (contre +2,8°C en 2023).



* Pour plus de détail, veuillez vous référer au [glossaire](#).



3. Favoriser les entreprises les mieux positionnées en matière climatique

Identifier les entreprises qui représentent des opportunités d'investissement

Financer ces entreprises s'inscrit dans une stratégie d'investissement axée sur la croissance à long terme, car elles sont positionnées pour répondre efficacement aux enjeux de la transition environnementale. En 2024, les gérants se sont attachés à identifier les entreprises qui représentent des opportunités d'investissement à travers le pilier prospectif « évolution du business model » dans l'analyse environnementale de la méthodologie de notation.

Investir dans les obligations durables

À fin 2024, la gestion de Groupama AM était investie à hauteur de 4.7 Mds€ dans des obligations vertes, ce qui représente 4% des encours sous gestion.

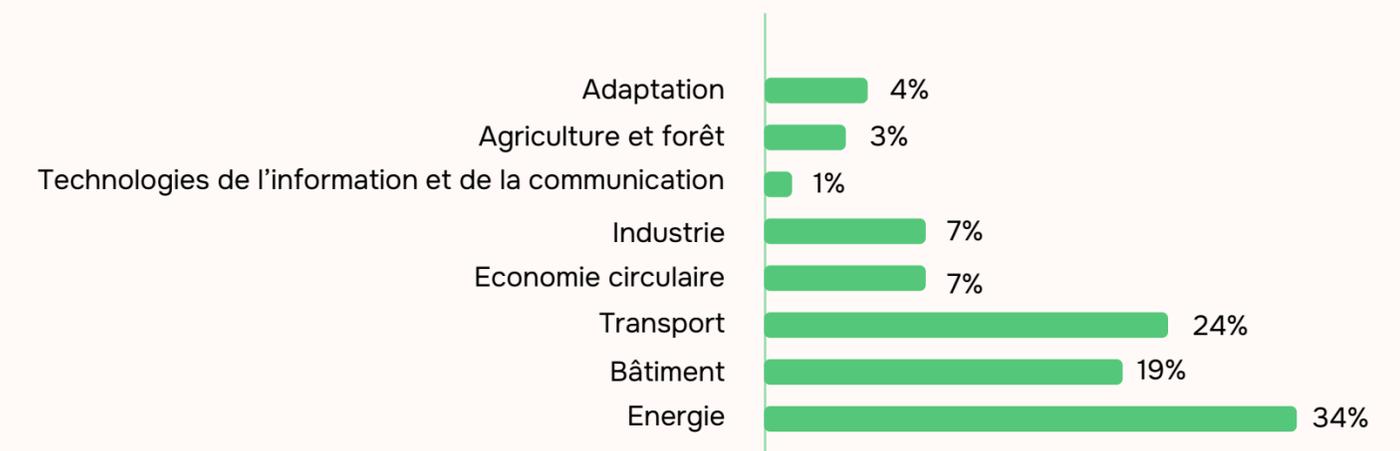
Groupama AM soutient depuis plusieurs années la transition des secteurs les plus carbo-intensifs, en concentrant près de 75 % de ses investissements en obligations vertes dans les secteurs de l'énergie, du bâtiment et des transports.

Les obligations vertes contribuent principalement à l'ODD 7 « Energies propres », l'ODD 13 « Lutte contre le changement climatique », et l'ODD 11 « Villes durables ».

Encours investi en obligations vertes

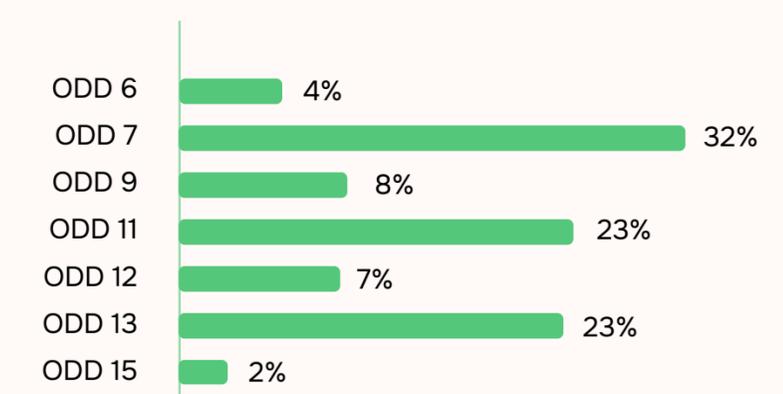
| | 2024 | 2023 | 2022 |
|---|-------|-------|-------|
| Montant investi en obligations vertes (Mds €) | 4,71 | 3,05 | 2,26 |
| Part de l'actif total | 3,82% | 2,74% | 2,95% |

Répartition des obligations vertes par secteur



Source : Groupama AM d'après Moody's

Répartition des obligations vertes par contribution aux ODD



Source : Groupama AM d'après Moody's

III. PLAN CONTINU D'AMÉLIORATION

La stratégie actuelle de décarbonation des portefeuilles se concentre sur la gestion assurantielle et sur les scopes 1 et 2.

Groupama AM cherche à élargir progressivement sa stratégie d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris à d'autres portefeuilles et au scope 3 d'émissions. Les limites rencontrées à ce stade sont de 2 ordres :

- **Pour les autres portefeuilles** : les **données disponibles** encore perfectibles sur certaines classes d'actifs et zones géographiques.
- **Pour le scope 3** : la **faible transparence des modèles des fournisseurs** de données et les modifications nombreuses qu'ils subissent ainsi que la faiblesse du nombre d'entreprises couvertes sur ce scope.

Les efforts d'amélioration de la qualité des données entrepris par Groupama AM depuis plusieurs années sont présentés dans la partie [méthodologies](#).

Par ailleurs, Groupama AM a mené un travail important cette année pour approfondir l'analyse de l'alignement des émetteurs en intégrant l'analyse des plans de transition.

1. Objectifs de l'analyse des plans de transition

Pour Groupama AM, l'analyse des plans de transition est avant tout un outil clé pour décrypter **la manière dont les entreprises abordent leur transition environnementale, identifier les risques et saisir les opportunités** qui en découlent. En second lieu, cette démarche permet de répondre aux obligations réglementaires telles que le nouveau référentiel du label ISR et les directives européennes CSRD et CS3D, qui demandent une plus grande transparence sur les enjeux climatiques, notamment par la production de plans de transition climatique.

L'attention portée aux plans de transition doit en effet permettre à Groupama AM de cibler ses investissements sur un périmètre d'entreprises dont la transition climatique est crédible et ainsi d'affiner l'identification des risques et opportunités par les gérants. A titre d'illustration, Groupama AM souhaite intégrer dans son analyse ESG l'adoption par les émetteurs de cibles alignées avec les données scientifiques (SBTi) pour évaluer l'alignement de leur trajectoire avec des scénarios de référence.

Pour davantage de précisions, nous vous invitons à consulter la section [méthodologies](#).

2. Prochaines étapes

Courant 2025, l'objectif est d'implémenter les nouveaux indicateurs pour évaluer les **plans de transition des entreprises** et leur cohérence avec les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris. Concrètement dans les fonds labélisés ISR, 15% minimum des émetteurs à forts enjeux climatiques devront avoir des plans alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris d'ici 2026.



07

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

I. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Consciente de sa responsabilité dans la préservation de la biodiversité, Groupama AM a décidé d'ajuster sa stratégie pour **aligner ses objectifs à long terme sur ceux du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**, adopté en 2022. Dans ce cadre, 23 cibles ont été définies à horizon 2030, lesquelles prévoient la protection de 30% des terres et de 30% des mers à échéance 2030. Parmi les 23 cibles de l'accord de Kunming-Montréal, Groupama AM axe sa stratégie biodiversité sur les 3 cibles suivantes :



- **Cible 8** : Réduire les impacts associés au changement climatique.
- **Cible 15** : Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques.
- **Cible 16** : Encourager les pratiques de consommation durable.

La **stratégie Capital naturel de Groupama AM intègre pleinement la biodiversité**, en allant au-delà de la diversité biologique stricte pour y associer la gestion de l'eau et des déchets.

Nos priorités d'action pour cette stratégie Capital naturel sont les suivantes :

- Mesurer les impacts environnementaux.
- Réduire les impacts environnementaux des décisions d'investissement.
- Financer les entreprises les mieux positionnées face aux enjeux environnementaux .

Pour plus d'information sur la stratégie Capital Naturel, veuillez-vous reporter à la partie [Démarche Générale](#).

Les sections suivantes explicitent la manière dont cela est mis en œuvre.

II. LES INDICATEURS QUANTITATIFS DE LA BIODIVERSITÉ

Les indicateurs quantitatifs intègrent à la fois la prise en compte de la biodiversité dans la méthodologie de notation des émetteurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'États, les mesures de dépendance et d'impact, ainsi qu'une analyse sectorielle des activités économiques. Ces niveaux de lecture sont complémentaires et permettent une synergie dans l'analyse globale.

1. Prise en compte de la biodiversité dans le pilier E de la méthodologie de notation ESG

Le pilier environnemental du score ESG met particulièrement en avant les indicateurs liés à la biodiversité.

Du côté des entreprises

La notation environnementale de Groupama AM pour les émetteurs entreprises intègre les enjeux de perte de biodiversité à travers :

- Le pilier « **Evolution du modèle économique** », qui intègre notamment la *NEC (Net Environmental Contribution)*, un outil pour mesurer l'alignement du modèle économique d'une entreprise avec les enjeux de transition. Il intègre les enjeux environnementaux (selon la pertinence au niveau du secteur d'activité) à travers des indicateurs sur les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat qui sont des enjeux clés de l'accord de Kunming Montréal.
- Le pilier « **Capital naturel** », qui met en exergue la performance et la pertinence des engagements de l'entreprise sur les thématiques biodiversité, climat, eau et déchets. Ainsi Groupama AM utilise un « Score Eau » dans sa méthodologie de notation ESG. Ce score combine à la fois une mesure du niveau d'impact des entreprises sur l'eau en utilisant l'indicateur PAI 8 « Rejets dans l'eau » ainsi qu'une appréciation des politiques mises en place par l'entreprise afin de réduire son incidence négative.

Du côté des États

Le pilier « Environnement » est considéré comme une **source de croissance de long terme dans la notation du Risque Pays**. Il intègre les enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité. Cette dernière englobe les données permettant d'apprécier la qualité du sol telles que les surfaces forestières (% du territoire), la consommation d'engrais (kilogrammes par hectare de terres arables), le taux d'urbanisation (% de la population urbaine dans la population totale) et l'épuisement des ressources naturelles (% du RNB). Il existe en revanche peu de variables récentes susceptibles d'évaluer la qualité de l'eau. L'ensemble des données proviennent de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, Groupama AM mesure ses impacts et dépendances sur tous ses investissements détenus en direct en actions et en obligations d'entreprises au 31/12/2024.

2. Mesure des dépendances des investissements à la biodiversité

La mesure des dépendances des portefeuilles aux ressources écosystémiques permet d'évaluer comment les activités d'une entreprise dépendent des ressources naturelles et les risques que ces dépendances peuvent représenter pour l'entreprise.

Groupama AM s'appuie sur la base de données ENCORE* pour mesurer l'exposition sectorielle de son portefeuille et identifier les dépendances fortes et très fortes des activités économiques de son portefeuille aux ressources naturelles.

ENCORE attribue des niveaux de matérialité aux dépendances en se basant sur des indicateurs quantitatifs et/ou des évaluations qualitatives.

Ainsi, **18% des actifs couverts à fin 2024 sont au moins fortement dépendants à un service écosystémique (hors services culturels), dont 13,8% très dépendants.**

Nous détaillons ci-dessous nos principales dépendances par service écosystémique. Les dépendances les plus importantes sont dans les services maintien du cycle de l'eau et ressources en eau.

- Une **dépendance forte** signifie qu'une activité économique dépend significativement d'un service écosystémique pour fonctionner efficacement. Une perturbation du service peut entraîner une dégradation notable de la performance de l'activité.
- Une **dépendance très forte** indique que la perturbation du service pourrait causer un arrêt ou une interruption majeure de l'activité, dont la viabilité est directement liée à sa disponibilité.
- Le pourcentage de la colonne « **Dépendance critique** » est la somme des pourcentages des dépendances forte et très forte.

| Service écosystémique | Forte dépendance | Très forte dépendance | Dépendance critique |
|-------------------------------------|------------------|-----------------------|---------------------|
| Maintien du cycle de l'eau | 7% | 5% | 12% |
| Ressources en eau | 6% | 5% | 11% |
| Protection contre les inondations | 3% | 6% | 9% |
| Rétention des sols et des sédiments | 2% | 5% | 7% |
| Eau pure | 2% | 5% | 7% |
| Régulation globale du climat | 1% | 5% | 6% |

Source : Groupama AM d'après ENCORE

Les entreprises concernées sont dans les secteurs suivants :

| Top des secteurs à surveiller | Fréquence de contribution significative aux principales dépendances de Groupama AM à des services écosystémiques |
|--|--|
| Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 83% |
| Extraction de minerais métalliques | 83% |
| Hébergement | 67% |
| Industrie pharmaceutique | 50% |
| Fabrication de boissons | 50% |
| Autres industries manufacturières | 50% |
| Industries alimentaires | 50% |

Source : Groupama AM d'après ENCORE

Les secteurs « **Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné** » et « **Extraction de minerais métalliques** » sont fortement dépendants à 5 des 6 services écosystémiques précédemment cités, et constituent donc une partie significative de la dépendance globale. Néanmoins ces secteurs représentent une faible part des encours de Groupama AM.

En effet les portefeuilles de Groupama AM sont principalement investis dans les secteurs des services financiers, des biens de consommation (courants et cycliques), de l'énergie et de l'industrie. Le secteur des services, n'étant pas un secteur de production physique, présente une faible dépendance aux ressources naturelles, contrairement aux autres secteurs qui en dépendent fortement pour la pérennité de leur production.

* Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, développée en collaboration avec la Natural Capital Finance Alliance et le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEP-WCMC)

3. Mesures de pressions et d'impacts

Dans la base de données ENCORE, les pressions sont les facteurs par lesquels les activités économiques influencent la nature, notamment en consommant des ressources naturelles ou en émettant des substances dans l'environnement. Une pression est l'utilisation d'une ressource naturelle ou l'émission de substances, d'agents physiques ou biologiques. Ces pressions déclenchent des changements dans l'état des écosystèmes et de leurs composants .

- **Une pression est considérée comme forte** lorsque l'activité économique exerce une influence significative sur un service écosystémique, entraînant des impacts notables sur la biodiversité. Une telle pression peut entraîner une dégradation substantielle des écosystèmes, affectant leur capacité à fournir des services essentiels.
- **Une pression est qualifiée de très forte** lorsque l'activité économique exerce une influence majeure sur un service écosystémique, entraînant des impacts critiques sur la biodiversité. Cette pression peut provoquer des perturbations sévères des écosystèmes, compromettant leur fonctionnement et la survie de certaines espèces.

A fin 2024, 28,6% des actifs couverts par l'analyse avaient au moins une pression matérielle sur la biodiversité, dont 16,4% une pression très forte.

Dans le détail, les pressions les plus importantes proviennent de la pollution des sols et de l'eau (19% des encours de Groupama AM), des perturbations incluant le bruit et la lumière (14,1% des encours de Groupama AM) et des émissions de polluants atmosphériques hors GES (13,4% des encours de Groupama AM).

Les secteurs contribuant le plus à ces pressions sur la biodiversité au sein des portefeuilles de Groupama AM sont la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, ainsi que la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, représentant à eux deux 53,5% des impacts matériels.

| Types de pressions | Pression matérielle (% encours*) | Pression très forte (% encours*) | Pression forte (% encours*) |
|--|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Pollution des sols et de l'eau | 19,0% | 9,0% | 10,1% |
| Perturbations (bruit, lumière, ...) | 14,1% | 13,3% | 0,8% |
| Émissions de polluants atmosphériques (hors GES) | 13,4% | 5,1% | 8,3% |
| Émissions de GES | 8,9% | 5,1% | 3,8% |
| Surface d'utilisation de l'eau douce | 6,9% | 0,9% | 5,9% |
| Production et rejet de déchets solides | 6,8% | 0,5% | 6,3% |
| Surface d'utilisation des sols | 5,9% | 0,1% | 5,8% |

Source : Groupama AM d'après ENCORE

*Analyse sur les encours au 31/12/24 (67 835 216 191 € d'encours, sur les actions et obligations d'entreprises) et avec les données de la base ENCORE

4. Empreinte biodiversité

En parallèle de la base de données Encore, Groupama AM s'appuie sur la méthodologie de mesure d'empreinte CBF pour évaluer les impacts de ses portefeuilles sur la biodiversité.

En 2024, l'empreinte biodiversité de Groupama AM est de **-5,1 millions de km2.MSA** (-4,1 millions de km2.MSA en 2023 et -2,6 millions de km2.MSA en 2022).

La dégradation de l'empreinte est expliquée par une **forte augmentation de la couverture des émetteurs entre 2022 et 2024**, qui est passée de 1200 émetteurs à plus de 3000. Une des conséquences est l'instabilité de la mesure de CBF d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur la méthodologie de mesure d'empreinte CBF, veuillez-vous reporter à la partie [Méthodologies](#).

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Empreinte biodiversité de Groupama AM (comme des impacts des portefeuilles) - km2.MSA | -2 558 190 | -4 098 836 | -5 086 174 |
| Nombres d'émetteurs | 1 206 | 2 089 | 3 064 |
| Encours couverts - € | 44 987 222 181 | 46 838 373 494 | 48 004 243 438 |

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab

En 2024, les plus forts impacts du portefeuille concernent l'utilisation des sols, suivie par la pollution des eaux.

Cependant, plusieurs limites ont été identifiées à ce jour pour l'indicateur actuel :

- Il ne couvre pas la pression liée aux espèces invasives et se concentre principalement sur les impacts liés à la pollution de l'eau douce, sans inclure les mers ;
- Il n'intègre pas les actions positives des entreprises visant à réduire, compenser ou éviter certains impacts ;
- Sa fiabilité est limitée par la disponibilité des données publiées par les entreprises, nécessitant le recours fréquent à la modélisation pour mesurer l'empreinte biodiversité.

| Répartition par pression | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Utilisation des sols | 59% | 60% | 60% |
| Pollution des eaux | 13% | 16% | 18% |
| Gaz à effet de serre | 23% | 18% | 17% |
| Pollution de l'air | 5% | 6% | 6% |

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab

Par ailleurs, **l'intensité biodiversité a montré une forte instabilité entre 2023 et 2024 : 45% des émetteurs ont vu leurs intensités varier de plus de 20%, et 13% de plus de 100%.**

L'empreinte biodiversité et les PAI liés à la biodiversité sont également utilisés dans la méthodologie interne de notation ESG. Le PAI 7, difficile à mesurer et peu couvert, est approximé par l'empreinte biodiversité plus explicite. Groupama AM utilise par ailleurs le PAI optionnel « utilisation et recyclage de l'eau », dans sa méthodologie d'analyse et le suivi des controverses.

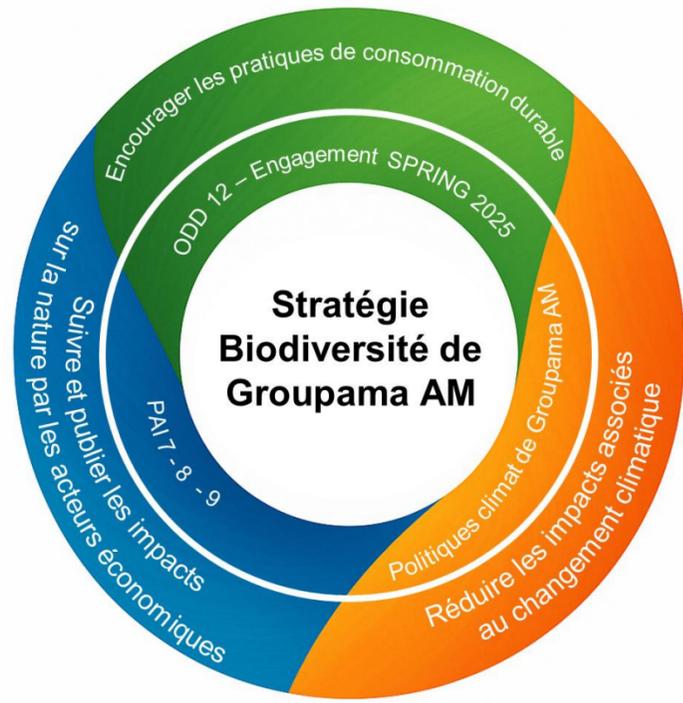
5. Liens entre les cibles de la stratégie Biodiversité, les indicateurs choisis et les ODD

La cible « Réduire les impacts associés au changement climatique » est prise en compte via les éléments climatiques des politiques de Groupama AM, y compris dans leur impact sur la biodiversité, puisque le changement climatique est une des pressions identifiées par l'IPBES. Par ailleurs, la cible « Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques » est essentiellement prise en compte via les PAI 7, 8 et 9.

Enfin, la cible « Encourager les pratiques de consommation durable » est valorisée directement dans certains process d'investissement ([voir section présentation des fonds](#)). En effet, l'ODD 12, qui encourage les pratiques de consommation durable, est un pilier de la méthodologie propriétaire ESG de Groupama AM.

Groupama AM va au-delà de l'évaluation des impacts environnementaux directs (eau, déchets) en scrutant la politique et le management stratégique des entreprises à travers le prisme de leur chaîne d'approvisionnement. L'analyse de Groupama AM inclut l'examen des pratiques de durabilité des fournisseurs à partir de la politique des donneurs d'ordre, la gestion des controverses et la robustesse des structures d'audit. **Cette approche intégrée permet d'évaluer la capacité des entreprises à promouvoir une consommation responsable et à contribuer efficacement à la préservation de la biodiversité.**

Par ailleurs, parmi les ODD pris en compte dans la définition et la mesure d'un investissement durable, les ODD 12, 13, 14 et 15 répondent aux objectifs de l'accord de Kunming-Montréal ciblés par la stratégie biodiversité de Groupama AM.



6. La NEC, un indicateur intégrant des impacts environnementaux complémentaires

Groupama AM utilise la *Net Environmental Contribution (NEC)* comme indicateur intégrant les aspects climats et Capital naturel, complémentaires pour évaluer l'alignement environnemental d'une entreprise ou d'un portefeuille avec la transition vers une économie durable.

| | Sur le périmètre des actions et des obligations d'entreprises | | |
|---------------------------|---|-------|-------|
| | 2022 | 2023 | 2024 |
| Performance | 4% | 0% | 0% |
| Taux de couverture | 56,4% | 62,1% | 63,2% |

| | Sur le périmètre des actions | | |
|---------------------------|------------------------------|-------|-------|
| | 2022 | 2023 | 2024 |
| Performance | 1% | 0% | 0% |
| Taux de couverture | 79,3% | 89,2% | 90,5% |

| | Sur le périmètre des obligations d'entreprises | | |
|---------------------------|--|-------|-------|
| | 2022 | 2023 | 2024 |
| Performance | 5% | 0% | 0% |
| Taux de couverture | 87,6% | 89,6% | 89,1% |

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab

III. PRENDRE EN COMPTE ET RÉDUIRE LES IMPACTS ET LES DÉPENDANCES À LA BIODIVERSITÉ DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

1. Réduire les impacts biodiversité des décisions d'investissement

L'intégration de la biodiversité dans la notation ESG permet d'analyser les actifs présentant de fortes dépendances aux services écosystémiques et/ou de forts impacts sur la biodiversité. La prise en compte des pressions sur la biodiversité se fait essentiellement via l'empreinte biodiversité, l'indicateur Capital naturel, la surface forestière, et la consommation d'engrais. Ces éléments sont intégrés dans notre modèle de notation, influençant ainsi directement le score ESG de chaque actif et, par conséquent, sa prise en compte dans tous nos portefeuilles ayant une dimension de durabilité.

L'un des objectifs en matière de stratégie biodiversité est de fixer des objectifs de performance en termes d'intensité carbone titre d'illustration.

Par ailleurs, Groupama AM limite son exposition aux émetteurs ayant des impacts environnementaux importants via sa politique de suivi des risques de durabilité.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la partie « [Critères ESG dans la gestion des risques](#) ». 

Enfin via les taux d'investissements durables des portefeuilles, Groupama AM contribue à l'atteinte des ODD correspondants aux trois objectifs de la stratégie Biodiversité.

| Cible | Objectif de la cible | Contribution effective via les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies | Encours contribuant aux ODD 12, 13, 14 et 15 |
|---|---|---|--|
|  Cible 8 | Réduire les impacts associés au changement climatique | 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques | 51,6 Mds€ (300 portefeuilles) |
|  Cible 15 | Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques | 14. Vie aquatique 15. Vie terrestre | 1,6 Mds€ (278 portefeuilles) 2,8 Mds€ (282 portefeuilles) |
|  Cible 16 | Encourager les politiques de consommation durable | 12. Consommation et production responsables | 39,1 Mds€ (299 portefeuilles) |

Source : Groupama AM d'après MSCI

2. Lien avec la politique d'engagement

En 2023, Groupama AM a rejoint l'engagement collaboratif SPRING lancé par les PRI. Cet engagement a consisté dans un premier temps à signer une déclaration commune autour de la volonté d'agir en tant qu'investisseur pour la biodiversité conformément aux buts et cibles de Kunming-Montréal avec publication début 2024 des signataires.

En 2025, cet engagement va être décliné auprès d'une grande entreprise française. Cette initiative sera en accord avec les axes de sa stratégie Biodiversité, alignée avec les trois objectifs de l'accord de Kunming Montréal : réduction des impacts climatiques, consommation durable et suivi des impacts des acteurs économiques sur la nature.

3. Le fonds Agro Solution Debt

Groupama AM continue de développer son offre de fonds, notamment à travers une stratégie de dette privée dédiée au financement du secteur agricole et agroalimentaire. Cette stratégie d'investissement vise à soutenir les entreprises de la filière en France comme en Europe qui s'engagent dans la transformation de leurs pratiques environnementales, en France comme en Europe.

À l'échelle mondiale, le secteur représente 26 %* des émissions de gaz à effet de serre et 70 %* des prélèvements d'eau douce. Il fait face à un déficit de financement, notamment pour assurer sa transformation environnementale. Cette thématique trouve un écho particulier chez Groupama AM, acteur de la gestion d'actifs durable et filiale du premier assureur français du monde agricole.

L'expertise de Groupama AM sur les enjeux environnementaux, combinée à la présence de Groupama dans les territoires, constitue un atout majeur. Elle offre un **ancrage territorial fort et une proximité avec le tissu économique local, permettant de concilier économie et écologie.**

Les entreprises financées relèvent de deux profils :

- Celles qui s'engagent à améliorer leurs pratiques environnementales en mettant en œuvre des actions ou des politiques visant à réduire leurs incidences négatives sur le climat et les écosystèmes;
- Celles qui, par leurs produits ou services, apportent des solutions concrètes aux défis environnementaux rencontrés par le secteur agroalimentaire.

Le fonds, destiné exclusivement aux investisseurs institutionnels, vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et est ainsi classé Article 8 au titre du règlement SFDR.

* Source : Reducing food's environmental impacts through producers and consumer, étude de Poore et Nemecek (2018)



08

Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

I. UNE APPROCHE ESG FONDÉE SUR LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

L'approche retenue par le régulateur européen pour les analyses et les rapports ESG est basée sur le principe de la double matérialité.

Ainsi, les investisseurs doivent distinguer dans leur rapport :

- La manière dont ils identifient et gèrent les risques liés aux événements ESG externes susceptibles d'affecter la valeur de l'entreprise ou de l'investissement – autrement dit, les risques de durabilité ;
- La manière dont ils identifient et atténuent les incidences négatives potentielles de leurs investissements sur l'environnement et la société – autrement dit, l'impact que les entreprises financées peuvent avoir en matière d'émissions carbone, de pollution ou d'inégalités sociales.
- Cette approche en double matérialité est utilisée pour identifier les risques de durabilité de Groupama AM, pour déterminer les scores ESG des émetteurs, pour déployer la politique d'engagement ou encore pour détecter les principales incidences négatives (PAI) des portefeuilles et de l'entité.

Le règlement européen SFDR définit les risques de durabilité comme étant « tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social et de gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ». Les risques de durabilité se décomposent en risques physiques, risques de transition et risques de responsabilité. Les risques de durabilité sont suivis par un dispositif dédié : Comité des risques de durabilité, suivi des grands risques ESG et évaluation spécifique des risques de durabilité, comme détaillé dans les pages suivantes.

Incidences négatives en matière de durabilité

Impact des investissements de Groupama AM sur des facteurs ESG : émissions de Gaz à effet de serre (GES), parité homme-femme...



Risques de durabilité

Impact des événements ESG sur la valeur des investissements de Groupama AM



II. LE SUIVI DES RISQUES DE DURABILITÉ

Comité des risques de durabilité

Le comité des risques de durabilité décide des exclusions relatives aux politiques Energies fossiles et Armes controversées et traite des grands risques ESG et des catégories Capital naturel.

Il est responsable de l'élaboration et de la revue trimestrielle du plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux risques de durabilité.

Il est présidé par le Directeur des Risques, et composé de représentants des Gestions, de la Recherche et de la Stratégie ESG, des Risques et de la Conformité/Contrôle interne.

Objectif : valider les entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité

Armes controversées

Entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution de :

- Mines anti-personnel
- Bombes à sous-munitions
- Armes à base d'uranium appauvri
- Armes chimiques
- Armes biologiques
- Armes incendiaires ou utilisant du phosphore blanc
- Armes nucléaires à l'extérieur du traité de non-prolifération nucléaire de 1968

➤ Utilisation de l'indicateur « exposition à des armes controversées » (PAI 14) dans le sous-ensemble « Armes controversées »

Energies fossiles

Exclusion charbon

20% du CA repose sur le charbon ou plus de 20% du mix de production d'électricité repose sur le charbon
 Production annuelle charbon >10M tonnes ou capacité installée en centrale de charbon > 5GW
 Développement de nouvelles capacités de charbon

Non réinvestissement sur les Energies Fossiles Non Conventionnelles au-dessous de 20% de la production annuelle pour chaque type d'EFNC de la production totale d'énergie

➤ Utilisation de l'indicateur « exposition des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » (PAI 4) dans le sous-ensemble « Énergies fossiles »

Grands risques ESG

Entreprises controversées

Entreprises avec un niveau élevé de controverses selon le fournisseur de données et validé par la recherche interne

Gouvernance défailante

Entreprises notées sur le pilier G avec plus de 50% de critères négatifs selon la recherche interne

➤ Utilisation de l'indicateur « violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE par les entreprises multinationales » dans l'analyse des controverses

Catégories Capital Naturel*

Classement en trois catégories des entreprises faisant partie des huit secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs

Catégorie 1 : entreprises favorablement positionnées au regard de la transition environnementale

Catégorie 2 : entreprises au positionnement de produits ou mise en œuvre des politiques environnementales peu convaincantes en termes de cohérence

Catégorie 3 : entreprises dont le positionnement pénalise la transition environnementale

*Appliquée aux encours Groupe

➤ Utilisation de l'indicateur « intensité de Gaz à effet de Serre » (PAI 3) dans le sous-ensemble « Catégories Capital naturel »

Déclinaison des risques de durabilité dans les gestions de Groupama AM

Groupama AM s'est doté dès 2013 d'une liste des Grands risques ESG, afin de traiter des controverses constituant un risque pour la société de gestion.

La définition des entreprises controversées intègre deux catégories :

- **Les entreprises confrontées à un scandale important** touchant leur métier ou leur savoir-faire et qui font face à des risques judiciaires importants (amende), à la remise en cause d'une partie de leur activité et à un risque de réputation. Si le scandale ne présente pas d'impact financier alors la controverse n'est pas retenue.
- **Les entreprises suivies par les analystes et dont la gouvernance est jugée défectueuse**, ce qui implique un risque d'instabilité, de perte de confiance des investisseurs ou de valeur.

Ainsi les émetteurs risqués, selon les critères des sous-ensembles, sont exclus de l'univers d'investissement des portefeuilles de Groupama AM, et sont suivis par le comité risque de durabilité.

| | ARMES CONTROVERSÉES | POLITIQUE ÉNERGIES FOSSILES | GRANDS RISQUES ESG | CATÉGORIES CAPITAL NATUREL |
|--|---------------------|--|--|--|
| FONDS OUVERTS RELEVANT DES ARTICLES 8 ET 9 SFDR (HORS FONDS MONÉTAIRES) | Exclusion | Exclusion charbon et non réinvestissement EFNC | Exclusion | |
| MANDATS ASSURANTIELS ART 8 SFDR | | Non réinvestissement charbon et EFNC | Non réinvestissement | Catégorie 3 : cession si possible, désengagement à terme /Catégorie 2 : non - réinvestissement |
| FONDS DÉDIÉS | | Exclusion charbon et non réinvestissement EFNC sauf autre demande client | Selon demande client | |
| GESTION MONÉTAIRE* LABÉLISÉE ISR | | Exclusion charbon et non réinvestissement ENFC | Exclusion des titres dont la maturité est supérieure à 1 an | |
| FONDS À FAIBLE TRACKING ERROR | | Exclusion charbon et non réinvestissement EFNC | Investissement possible avec justification tracée de la part de la gestion | |
| AUTRES GESTIONS | | Exclusion charbon et non réinvestissement EFNC | Investissement possible avec justification tracée de la part de la gestion | |

*Pour l'ensemble des fonds monétaires, qu'ils aient ou non un label ISR, l'exclusion de la liste des Grands risques ESG ne s'applique pas aux titres autorisés par le Comité monétaire dont la maturité est inférieure à un an. En effet, l'univers des titres monétaires est un univers réduit et une exclusion stricte entrainerait des conséquences contraires à l'intérêt des porteurs.

III. FOCUS SUR LES RISQUES CLIMATIQUES

1. Identifier les risques de durabilité climatiques

Les risques de durabilité climatiques peuvent se décomposer en trois catégories : les risques physiques, les risques de transition et les risques de responsabilité.



Les risques physiques découlent directement des effets du changement climatique, entraînant une **augmentation des catastrophes naturelles**.

Les entreprises dont le business model est fortement exposé à ces événements subissent des **coûts d'exploitation et de dépréciation** plus élevés ainsi que des **interruptions dans leurs chaînes d'approvisionnement** entraînant des répercussions financières importantes. Ces risques sont intégrés à l'analyse des valeurs.



Les risques de transition concernent l'exposition à des émetteurs potentiellement affectés négativement par le **passage à une économie décarbonée et durable**. Ils incluent les changements de politiques et de normes environnementales ou sociales, les avancées technologiques rendant obsolètes les technologies polluantes, et les évolutions des comportements des consommateurs vers des produits et services plus responsables. Ils impliquent des **investissements massifs pour la transformation** des entreprises et sont intégrés à l'analyse ESG des valeurs.



Les risques de responsabilité concernent l'exposition aux émetteurs susceptibles d'être tenus pour **responsables de l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement, la société et les facteurs de gouvernance**.

Les impacts financiers peuvent être directement corrélés aux **répercussions financières** des poursuites liées au non-respect des réglementations ESG ou à la détérioration de la **réputation et de la crédibilité** de l'entreprise qui fait face à des controverses.

Décryptage : exemples de risques physiques et de transition pouvant être associés au secteur agro-alimentaire

Risques physiques



Sécheresse et stress hydrique réduisant les rendements agricoles



Inondations détruisant les cultures



Perturbation des chaînes d'approvisionnement

Risques de transition



Réformes des politiques agricoles pour promouvoir des pratiques durables



Pression des consommateurs pour des produits respectueux de l'environnement

Agroalimentaire

Les acteurs de ce secteur doivent faire face à plusieurs problématiques qui répondent à des enjeux contradictoires : répondre à la demande alimentaire mondiale en fabriquant leurs produits de manière durable, tout en respectant leurs objectifs de rendements et de productivité.

2. Mesurer les risques de durabilité climatiques

Groupama AM intègre les enjeux climatiques dans son processus d'analyse extra-financière en s'appuyant sur les évaluations de ses fournisseurs (*Iceberg DataLab* jusqu'à 2024). Ces analyses permettent d'identifier les risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes et chroniques ainsi que les risques de transition liés à l'évolution vers une économie bas-carbone auxquels sont exposés les émetteurs. **Chaque émetteur se voit attribuer un score de risque, sur une échelle de 0 à 100, facilitant une appréciation quantitative de sa vulnérabilité climatique.**

A partir de 2025, ces données seront intégrées dans la méthodologie d'analyse ESG propriétaire de Groupama AM, contribuant à la notation globale des émetteurs. Cette approche permet de **mesurer l'exposition aux risques climatiques à l'échelle des portefeuilles et d'orienter les décisions d'investissement en conséquence.**

Les scores relatifs aux risques physiques ont affiché une amélioration significative entre **2022** et **2023**, traduisant une réduction de l'exposition aux aléas climatiques extrêmes.

Cette tendance s'est ensuite stabilisée en **2024**, indiquant une consolidation des efforts de désensibilisation au risque physique. À l'inverse, les scores de risque de transition ont enregistré une légère dégradation entre **2022** et **2024**.

Après une progression marquée entre **2022** et **2023**, les taux de couverture se sont maintenus à un niveau stable en **2024**.

Score risque physique

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-------|-------|-------|
| Sur le périmètre des actions et des obligations d'entreprises | | | |
| Performance | 28,4 | 17,5 | 17,3 |
| Taux de couverture | 45,0% | 57,1% | 59,5% |
| Sur le périmètre des actions | | | |
| Performance | 29,8 | 19,2 | 18,9 |
| Taux de couverture | 75,2% | 84,5% | 87,8% |
| Sur le périmètre des obligations d'entreprises | | | |
| Performance | 28,0 | 17,1 | 17,0 |
| Taux de couverture | 69,3% | 81,9% | 83,3% |

Source : Groupama AM d'après *Iceberg DataLab*

Score risque de transition

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-------|-------|-------|
| Sur le périmètre des actions et des obligations d'entreprises | | | |
| Performance | 35,5 | 37,1 | 37,2 |
| Taux de couverture | 45,0% | 57,1% | 59,5% |
| Sur le périmètre des actions | | | |
| Performance | 36,4 | 38,0 | 37,7 |
| Taux de couverture | 75,2% | 84,5% | 87,8% |
| Sur le périmètre des obligations d'entreprises | | | |
| Performance | 35,3 | 36,9 | 37,0 |
| Taux de couverture | 69,3% | 81,9% | 83,3% |

Source : Groupama AM d'après *Iceberg DataLab*

2. Mesurer les risques de durabilité climatiques

L'ensemble des secteurs économiques est exposé, à des degrés divers, aux risques physiques et aux risques de transition.

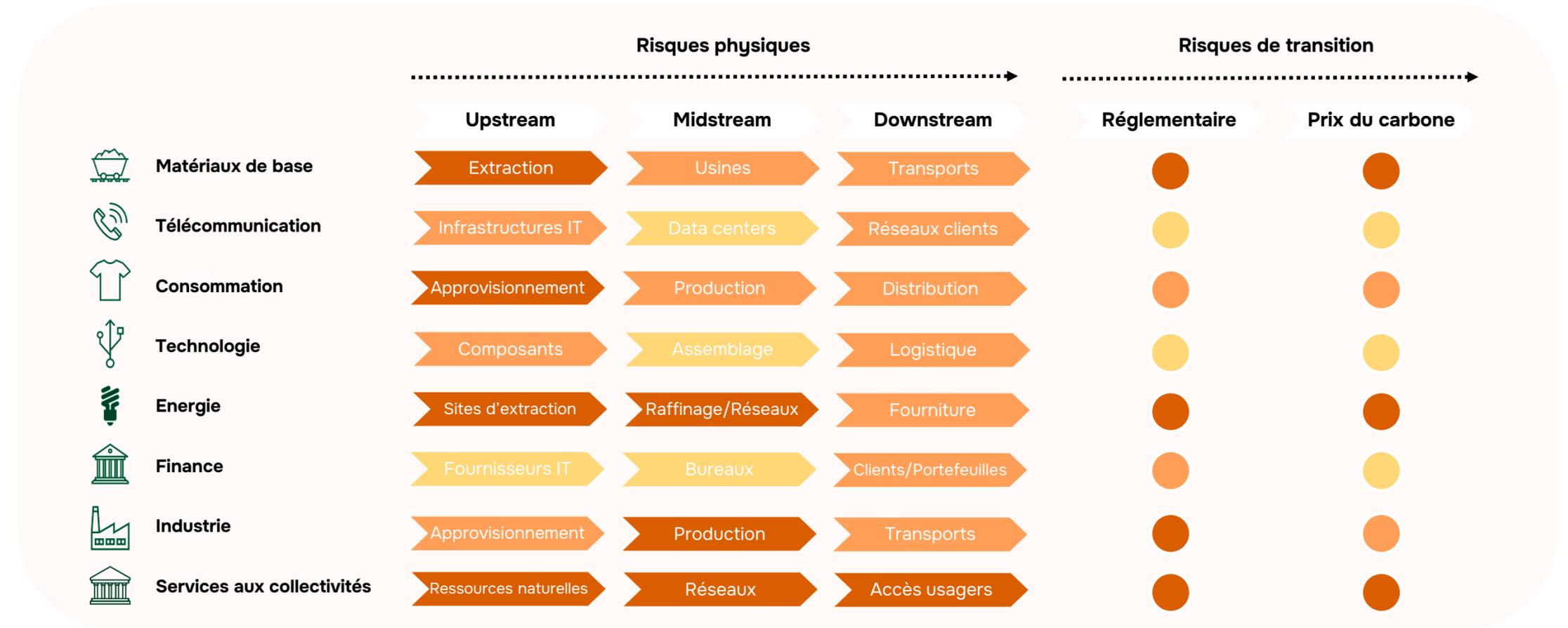
Selon les cas, certaines étapes de leur chaîne de valeur sont plus vulnérables que d'autres.

Identifier ces différences d'exposition permet de mieux comprendre les fragilités propres à chaque secteur.

Le schéma ci-dessous propose une vue théorique des risques climatiques associés à huit secteurs économiques. Cette analyse se base sur diverses sources académiques.

L'analyse des risques sur les portefeuilles d'investissement de Groupama AM est présentée en page suivante.

Principaux risques physiques et risques de transition couramment associés à différentes étapes des chaînes de valeur



Source : Groupama AM d'après ressources documentaires (dont France Assureurs, France stratégie, Banque de France)

Légende

- Faible
- Moyen
- Fort

Upstream (amont) : activités préliminaires précédant la mise en œuvre d'un bien ou d'un service
Midstream (intermédiaire) : processus de transformation, de développement ou d'organisation permettant de préparer le produit ou service
Downstream (aval) : phase finale de mise à disposition, distribution, commercialisation ou prestation effective du produit ou service.
Risque réglementaire : possibilité que des politiques publiques, lois ou normes affectent de manière significative l'activité d'un secteur entier.
Prix du carbone : coût économique associé aux émissions de gaz à effet de serre.

2. Mesurer les risques de durabilité climatiques

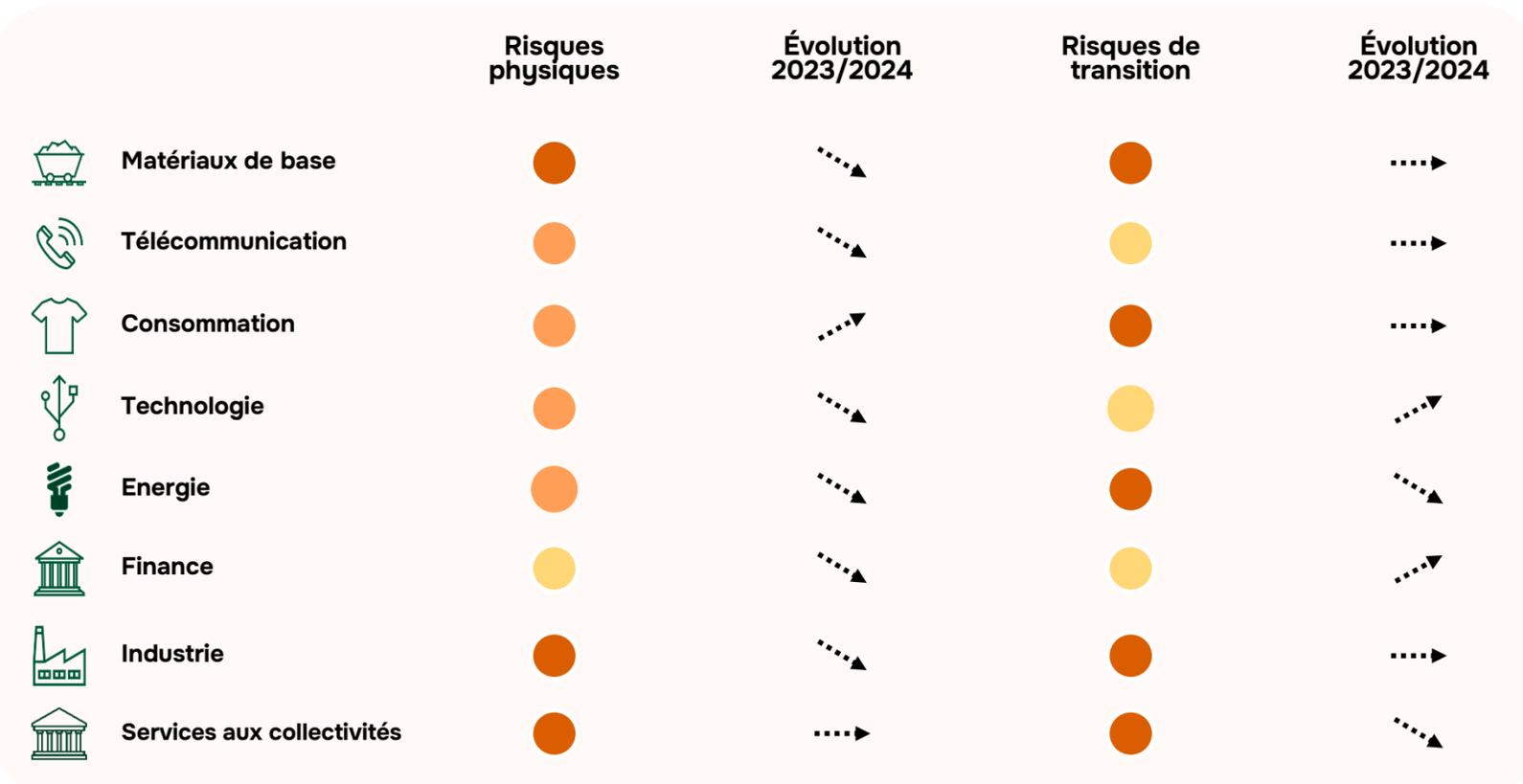
Dans le cadre de sa démarche d'intégration des enjeux climatiques, Groupama AM a conduit une **analyse sectorielle de l'exposition de ses investissements aux risques physiques et aux risques de transition**. Cette analyse, menée secteur par secteur, nous aide à mieux gérer ces risques et à orienter nos décisions pour renforcer la résilience de nos portefeuilles.

L'analyse de nos investissements (actions et obligations d'entreprises), majoritairement exposés aux secteurs de la finance, de la consommation cyclique et de la consommation non cyclique, met en évidence plusieurs enseignements :

- Le secteur financier est l'un des secteurs avec le score de risque physique le plus faible. Cependant, il montre la plus forte augmentation du risque de transition (+2,0 %), ce qui souligne une **sensibilité croissante aux transformations induites par la transition écologique, notamment les évolutions réglementaires**.

- Bien que le secteur des services aux collectivités ait le risque physique le plus élevé, son faible poids dans notre portefeuille (6 %) **relativise son impact global**.
- Le secteur de l'énergie a vu son risque physique augmenter en un an (+4,52 %), reflétant une vulnérabilité accrue aux impacts du changement climatique. Il présente aussi un risque fort de transition, mais ce score a fortement baissé en un an (-8,3 %), ce qui pourrait indiquer des **efforts d'adaptation ou des ajustements stratégiques significatifs en réponse aux exigences de décarbonation**.

Exposition des investissements Groupama AM (obligations privées et actions) aux risques physiques et de transition



Légende

- Faible
- Moyen
- Fort

Source : Groupama AM d'après Iceberg DataLab

3. Quantifier les risques sur le portefeuille assurantiel

Groupama AM contribue aux travaux de quantification des risques climatiques du portefeuille d'actifs assurantiers gérés pour le compte du Groupe Groupama (portefeuille de GG Vie).

Les travaux menés en 2024 par la Recherche ont suivi la démarche suivante :

- Examen du cadre méthodologique existant de la quantification des risques ;
- Participation à la démarche et à l'établissement de la méthodologie commune avec le Groupe ;
- Choix d'un indicateur et calcul sur les portefeuilles ;

L'analyse des résultats de la quantification en cours sur S1 2024 a permis de sélectionner un indicateur du risque de transition a été sélectionné pour les entreprises en portefeuille : l'impact de la taxe carbone.

L'analyse des paramètres à intégrer pour modéliser l'impact d'une taxe carbone a ensuite été conduite selon les étapes suivantes:

- Identification des sources de données sur le niveau d'une taxe carbone en fonction de différents scénarios climatiques ;
- Détermination des paramètres à intégrer dont les secteurs les plus sensibles à l'introduction d'une taxe carbone ;
- Analyse des pratiques de place sur la modélisation d'une taxe carbone pour quantifier le risque de transition ;
- Détermination des pistes d'amélioration pour 2024-2025 en application des exigences de l'Art 29 LEC, notamment en lien avec la gestion.

09

Méthodologies

I. QUANTIFIER LES RISQUES EN MESURANT LES IMPACTS CLIMATIQUES ET LES PLANS DE TRANSITION

Groupama AM s'engage activement dans la quantification des risques climatiques et de biodiversité dont les méthodologies sont explicitées ci-dessous.

Concernant les plans de transition environnementale, les travaux ont débuté en 2023, se sont poursuivis et ont abouti sur un plan méthodologique en 2024. Ils seront pleinement intégrés au pilier environnemental de la méthodologie ESG en 2025. Par ailleurs en 2024, nous avons mené une analyse plus approfondie des impacts de nos portefeuilles à partir de trois sources :

- L'exposition aux secteurs les plus impactants d'après la base de données *ENCORE* ;
- L'exposition aux secteurs identifiés comme prioritaires par la *Finance for Biodiversity Foundation* ;
- L'empreinte biodiversité des portefeuilles, grâce aux données fournies par *Iceberg DataLab*.

1. Données carbone et calculs associés

Les données relatives aux émissions carbone (tCO₂), à l'empreinte biodiversité (tCO₂/M€ investi) et à l'intensité carbone (tCO₂/M€ de chiffre d'affaires), fournies par *MSCI*, sont intégrées par Groupama AM dans la quantification des risques climatiques et de biodiversité.

2. Méthodologie des risques physiques et de transition

En 2024, Groupama AM utilise les scores des risques physiques et de transition fournis par *Iceberg DataLab (IDL)*. Pour ce qui concerne les risques de transition, ce score tient compte des politiques et de la réglementation (montée des prix du carbone, quotas d'émission, etc.), des changements technologiques (substitution des produits), des aspects marchés (les coûts, l'instabilité) et de la réputation (changement dans les préférences des consommateurs).

Pour les risques physiques, le score tient compte des tendances longues (chroniques) liées au dérèglement climatique, comme l'augmentation du niveau des mers, mais également des risques extrêmes (cyclones, sécheresses, etc.).

Le score de risque de transition et celui de risque physique sont une combinaison de l'exposition, de la sensibilité et de l'adaptabilité. L'exposition dépendra elle-même des scénarios climatiques (aujourd'hui non pris en compte) et des localisations des activités. La sensibilité dépendra du type d'activité économique et des aspects amont/opérations/aval. IDL modélise les activités des entreprises sur leur chaîne de valeur.

3. Méthodologie d'évaluation des plans de transition

Groupama AM a développé une méthodologie propriétaire d'évaluation des plans de transition, construite autour des cinq axes structurants suivants :



Mise en œuvre et accompagnement des analystes

Un outil d'analyse a été spécifiquement conçu pour faciliter l'application de cette grille d'évaluation par les analystes. Il est enrichi de définitions, recommandations et pratiques de place (notamment issues du guide AMF et de l'IFD). Une première phase de feedback auprès des analystes a confirmé la pertinence du cadre, tout en préconisant une adaptation sectorielle de l'approche.

Sélection d'indicateurs clés

Un travail de cartographie a été effectué entre les indicateurs recherchés et les données disponibles (*MSCI, Clarity AI*), afin de concilier ambition analytique et faisabilité opérationnelle. Des indicateurs ont été sélectionnés pour chaque axe, en privilégiant ceux qui répondent aux exigences réglementaires, reflètent les meilleures pratiques et sont fréquemment sollicités par les clients.

II. QUANTIFIER LES RISQUES EN MESURANT L'IMPACT ET LA DÉPENDANCE DU PORTEFEUILLE À LA BIODIVERSITÉ

Groupama AM s'appuie sur la *Corporate Biodiversity Footprint (CBF)* développée par *Iceberg DataLab* pour mesurer l'impact de ses investissements sur la biodiversité. Cette mesure est par ailleurs intégrée à sa méthodologie de notation ESG. En parallèle, Groupama AM utilise la base de données et la méthodologie ENCORE pour mesurer la dépendance de ses portefeuilles à la biodiversité et aux différents écosystèmes.

1. Méthodologie de mesure d'impact

L'indicateur CBF est utilisé pour évaluer les impacts des investissements sur la biodiversité.

Contrairement à la méthodologie ENCORE qui produit une analyse sectorielle dont le résultat ne dépend pas des émetteurs présents au sein des secteurs dans les portefeuilles, l'indicateur CBF est utilisé pour évaluer les impacts des investissements sur la biodiversité en prenant en compte chaque émetteur dans le calcul. Cet indicateur évalue l'impact annuel des activités des entreprises sur la biodiversité mondiale et locale, en incluant l'impact des produits achetés et vendus par les entreprises tout au long de leur chaîne de valeur. Dans cette méthodologie, une seule pression peut entraîner plusieurs impacts. La méthodologie de la CBF évolue régulièrement selon les connaissances scientifiques.

L'indicateur CBF intègre quatre principales pressions sur la biodiversité :

- Le changement climatique ;
- La pollution atmosphérique résultant des émissions d'azote et de soufre ;
- La pollution de l'eau douce due aux rejets de composés toxiques ;
- Le changement d'utilisation des sols.

[Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la méthodologie d'Iceberg DataLab.](#) 

2. Méthodologie de mesure de dépendance

La méthodologie de mesure de dépendance utilisée par Groupama AM se base sur la méthodologie ENCORE.

Développé en 2018, par la *Natural Capital Alliance*, ENCORE est un outil open source qui permet aux organisations financières d'évaluer leur exposition aux risques liés à la nature et de réaliser un screening initial de leurs impacts et dépendances.

Il permet notamment d'identifier les impacts et dépendances directes des entreprises et leur niveau de matérialité. ENCORE distingue :

- 13 pressions différentes (perturbations lumineuses et sonores, émissions de polluants dans les sols et l'eau, production de déchets, introduction d'espèces envahissantes...)
- 25 services écosystémiques (pollinisation, stabilisation des sols, régulation du climat, protection contre les inondations...).

[Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la méthodologie ENCORE.](#) 



III. DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG

Au cœur de notre approche réside une analyse fondamentale des émetteurs indissociable de notre méthodologie de notation ESG. Cette approche intégrée est notre ADN. Elle nous permet de **détecter les mutations économiques liées aux transitions numériques, démographique et environnementale**. La méthodologie ESG de Groupama AM intègre les risques et opportunités ESG selon le principe de la double matérialité consacré par le règlement SFDR.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la partie [gestion des risques](#).

1. Analyse ESG des entreprises

Pour chacun des piliers E, S et G, Groupama AM a défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les **critères ESG les plus matériels par secteur**. Pour cela, ces derniers fondent leur analyse sur l'impact des trois transitions identifiées par Groupama AM (environnementale, démographique et numérique), qui influencent profondément les modèles d'affaires des entreprises. La méthodologie ESG est présente sur le [site internet de Groupama AM](#).

Groupama AM privilégie l'utilisation de **données brutes**, permettant ainsi une représentation plus fidèle de la **performance ESG des entreprises** par rapport aux scores directement fournis par les agences de notation. Les indicateurs sont sélectionnés en fonction des principaux enjeux ESG et pondérés selon des algorithmes propriétaires prenant en compte le secteur d'activité de chaque entreprise. Par ailleurs, **Groupama AM intègre les indicateurs PAI** dans les analyses lorsque le taux de couverture est jugé suffisant. Cette approche permet d'attribuer des scores distincts pour les piliers ESG aux entreprises ou aux secteurs, établissant ainsi un **classement des valeurs au sein des différents univers de référence**. Le score de chaque pilier E, S et G contribue à hauteur d'au moins 25 % au score global. Ces notations sont établies sur une échelle de 0 à 100 et calculées sur plusieurs univers d'investissement. Les données ESG fournies par le fournisseur de donnée *Moody's* couvrent environ 5 000 valeurs et les données environnementales fournies par *Iceberg DataLab* sont disponibles pour environ 2 500 valeurs.

Critères environnementaux

Ces critères mesurent la manière dont les entreprises s'adaptent à la transition énergétique et écologique ainsi que les effets de leurs activités sur la biodiversité, la gestion des déchets, la pollution, la gestion de l'eau, la qualité des ressources hydriques et la consommation des matières premières.

Critères sociaux & sociétaux

Ces critères englobent, d'une part, l'évaluation du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise et climat de travail) en lien avec les trois transitions, et, d'autre part, l'évaluation de son impact sociétal (relations avec les parties prenantes externes telles que les clients, les fournisseurs et les communautés) ainsi que sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Critères de gouvernance

Ces critères portent sur la direction, l'administration et le contrôle de l'entreprise, ainsi que sur ses interactions avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction, et sur la prise en compte des enjeux de développement durable. L'analyse de la gouvernance vise à évaluer si les dirigeants mettent en œuvre la stratégie de manière efficace et agissent dans l'intérêt global des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

2. Notation ESG des États

La notation des États couvre 58 pays (31 pays développés et 27 pays émergents). L'analyse de Groupama AM prend en compte les **risques et opportunités ESG** afin de saisir les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociaux et politiques sur développement d'un pays. Cette méthodologie s'appuie sur la notation des trois piliers E, S et G :

- **Le pilier Environnement** prend en compte huit indicateurs (dont le PAI 15) qui analysent **la stratégie climatique et ses impacts sur la biodiversité**, en se focalisant sur l'intensité carbone et la qualité du sol.
- **Le pilier Social** se concentre sur les thèmes de **l'emploi, l'éducation et l'accès au service de base**, avec un total de treize indicateurs (dont le PAI 16).
- **Le pilier Gouvernance** évalue le risque politique, **le respect du droit et la liberté** à travers sept indicateurs, tels que la stabilité politique et le contrôle de la corruption.

Chaque pays est noté sur une échelle de 1 à 100 pour l'ensemble des 28 indicateurs, avec une pondération spécifique permettant d'obtenir une note finale. L'environnement représente 25% de la note globale, le social représente 50% avec une surpondération pour refléter l'engagement envers les enjeux sociaux et la gouvernance est prise en compte pour 25%.

3. Analyse des obligations durables

Les obligations durables, regroupant les obligations vertes et sociales, sont des instruments obligataires privilégiés par les investisseurs souhaitant financer directement des projets environnementaux et/ou sociaux. Elles peuvent être émises par des entreprises, des entités supranationales, des États ou des collectivités locales pour soutenir des initiatives générant des bénéfices environnementaux ou sociaux mesurables.

Afin de garantir la qualité de ces émissions, Groupama AM a mis en place une méthodologie interne d'évaluation.

Celle-ci repose sur l'analyse de quatre piliers, élaborés à partir *des Green Bond Principles, Social Bond Principles et Sustainable Bond Principles*, ainsi que de la nomenclature des activités éligibles au Label Greenfin pour les obligations vertes.

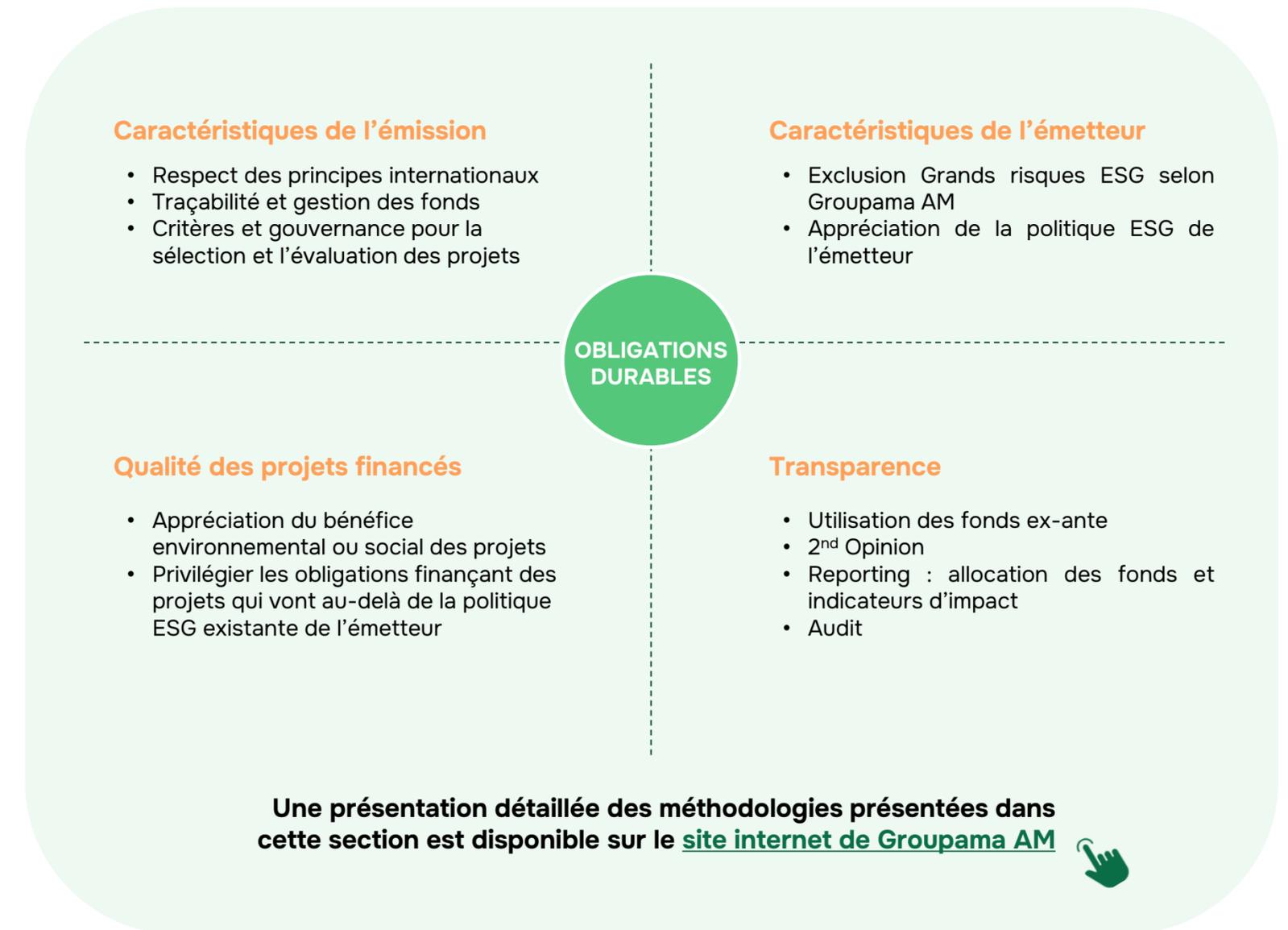
Sont examinées :

- Les caractéristiques de l'émission ;
- Les caractéristiques de l'émetteur ;
- La qualité environnementale ou sociale des projets ;
- La transparence.

Si l'opinion est négative sur un des 3 derniers piliers, alors l'obligation ne sera pas qualifiée de durable.

4. Outils de notation dédiés

Afin d'assurer la bonne application de ses méthodologies, les outils de Groupama AM ont été développés en collaboration avec les équipes d'administration des référentiels et du système d'information dans le but d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage. L'ensemble des données ESG est mis à disposition des gérants de portefeuilles de Groupama AM. Ils disposent ainsi des outils « AvisRecherche@ » et « StarQube » qui offrent une vue complète des études macro-économiques et fondamentales, les notations sur les critères E, S et G, ainsi que toutes les données brutes sous-jacentes (indicateurs) constituant une note ESG. Les données, qu'elles soient brutes ou calculées, sont distribuées de manière homogène vers « SimCorp Dimension », l'outil de gestion des portefeuilles et de suivi des risques. Ce processus assure une gestion efficace et centralisée des données ESG au sein de Groupama AM.



IV. COMITÉ DES RISQUES DE DURABILITÉ

Le Comité des risques de durabilité est en charge de statuer sur les exclusions relatives aux politiques Energies fossiles et Armes controversées. Il est également responsable de l'examen des « Grands risques ESG » et des catégories Capital naturel.

Les « Grands risques ESG » sont détaillés dans la section Critères ESG dans la gestion des risques.

Ce comité a pour rôle :

- La gestion et la validation des listes d'exclusion de Groupama AM afin d'assurer le suivi des risques de durabilité et de la mise en place des décisions ;
- La présentation et la validation des méthodologies de Groupama AM concernant la maîtrise de l'exposition aux risques de durabilité, incluant le périmètre des fonds concernés par les listes d'exclusion ;
- Le traitement des évolutions réglementaires, des sujets d'actualité et de tout autre sujet lié à la gestion des risques de durabilité impactant les portefeuilles gérés.

Zoom Catégories Capital naturel

Les catégories Capital naturel, appliquées uniquement aux encours de gestion assurantielle du Groupe Groupama gérés par Groupama AM, établissent un classement en trois catégories des entreprises.

Les émetteurs sont classés en fonction de l'exposition de leur modèles économiques aux risques liés au changement climatique et de leur positionnement dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

- **Catégorie 1** : Entreprises favorablement positionnées au regard de la transition environnementale.
- **Catégorie 2** : Entreprises au positionnement de produits ou mise en œuvre des politiques environnementales peu convaincantes en termes de cohérence.
- **Catégorie 3** : Entreprises dont le positionnement pénalise la transition environnementale.

L'analyse couvre les émetteurs dont la position globale détenue est supérieure à 25 millions d'euros sur le périmètre mentionné ci-dessus et faisant partie des 8 secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs : Pétrole et Gaz, Matériaux, Biens d'équipement, Transport, Alimentation/Boisson/Tabac, Automobile, Immobilier et Services aux collectivités.

Les catégories Capital naturel sont détaillées dans la méthodologie ESG présente sur le [site internet de Groupama AM](#). 



V. INDICATEURS D'INCIDENCES NEGATIVES

Les critères de sélection des indicateurs des principales incidences négatives sont les suivants :

- La conformité de la méthodologie de calcul utilisée par le fournisseur de données avec les exigences du règlement SFDR ;
- La stabilité des données émetteurs afin de réduire la volatilité qui peut être constatée lors des mises à jour de certains indicateurs ;
- L'amélioration du périmètre d'émetteurs couverts ;
- La fréquence de mise à jour des données émetteurs.

La hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité se fait en fonction des critères suivants :

- La matérialité du secteur aux enjeux ESG en lien avec les PAI ;
- La couverture des indicateurs quantitatifs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Hiérarchisation des PAI obligatoires applicables aux investissements dans des sociétés

Priorité 1 : PAI 1, PAI2, PAI 3, PAI 4, PAI 10, PAI 13 et PAI 14

Priorité 2 : PAI 5, PAI 6, PAI 7, PAI 8, PAI 9, PAI 11, PAI 12

Le tableau ci-contre présente les niveaux de prise en compte des 16 indicateurs PAI obligatoires et des 2 indicateurs PAI optionnels retenus par Groupama AM.

| Libellé du PAI | | Niveau de prise en compte des incidences négatives | | | |
|-------------------------------------|---|--|-----------------------|-------------|------------------------|
| | | Politique d'engagement | Politique d'exclusion | Analyse ESG | Suivi des controverses |
| PAI OBLIGATOIRES – Tableau 1 | | | | | |
| PAI 1 | Emissions totales de Gaz à effet de serre | | | | |
| PAI 2 | Empreinte Carbone Totale | | | | |
| PAI 3 | Intensité carbone | | | | |
| PAI 4 | Part des investissements dans des entreprises du secteur des énergies fossiles | | | | |
| PAI 5 | Part de la consommation d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale | | | | |
| | Part de la production d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale | | | | |
| PAI 6 | Intensité moyenne de consommation d'énergie des secteurs à fort enjeux climatiques | | | | |
| PAI 7 | Biodiversité - Activités affectant négativement les zones sensibles | | | | |
| PAI 8 | Emissions de produits dans l'eau | | | | |
| PAI 9 | Déchets dangereux (Tonnes) | | | | |
| PAI 10 | Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales | | | | |
| PAI 11 | Absence de processus ou de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales | | | | |
| PAI 12 | Ecart moyen de rémunération entre les sexes | | | | |
| PAI 13 | Diversité des sexes représentés au conseil d'administration | | | | |
| PAI 14 | Exposition aux armes controversées | | | | |
| PAI 15 | Intensité carbone | | | | |
| PAI 16 | Pays sujets à des violations des droits sociaux | | | | |
| PAI ADDITIONNELS | | | | | |
| PAI 6 tableau 2 | Utilisation et recyclage de l'eau | | | | |
| PAI 3 tableau 3 | Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies | | | | |

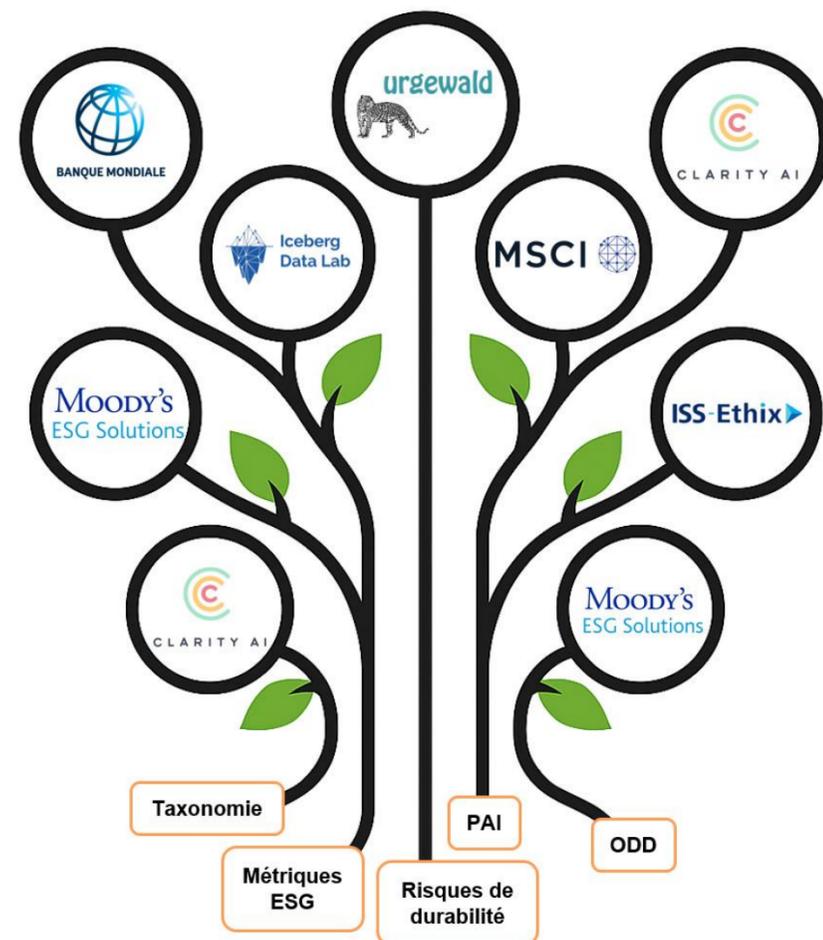
VI. PLAN CONTINU D'AMÉLIORATION : QUALITÉ DE LA DONNÉE ESG

Comme tous les investisseurs, Groupama AM rencontre d'importants défis dans l'exploitation des données ESG, principalement en raison de l'absence de standardisation des données ESG, du manque de couverture, des variations lors des changements de modèle des fournisseurs, ainsi que du manque de transparence associé. Dans la continuité des actions enclenchées en 2023, les équipes de Groupama AM sont fortement investies pour améliorer la qualité des données ESG.

Dans ce cadre, le changement de fournisseur permet à Groupama AM d'identifier des partenaires offrant des sources de données plus pertinentes et de renforcer la robustesse de ses analyses. Cette évolution contribue également à l'amélioration continue des méthodologies internes au service d'une évaluation ESG toujours plus fiable et précise.

1. Les sources de données exploitées

Groupama AM a recours aux fournisseurs suivants pour appliquer ses méthodologies (à fin 2024).



2. Mise en place de contrôles systématiques dans les outils d'analyse

Groupama AM a mis en place des contrôles automatisés en amont de l'intégration des données dans son outil interne StarQube. Chaque donnée est examinée pour détecter les anomalies, les variations importantes sont identifiées, et les changements de périmètre sont suivis. Groupama AM peut effectuer des corrections sur les données de mauvaise qualité et compléter des données absentes afin de les rendre cohérentes, avec une piste d'audit. Ces contrôles permettent à Groupama AM de garantir des données fiables et de meilleure qualité pour ses analyses et décisions d'investissement.

Analyses internes des émetteurs

Lors des analyses sur les valeurs suivies, Groupama AM vérifie et corrige les données brutes des fournisseurs afin de les rendre cohérentes dans StarQube. En complément, un processus d'initiation a été mis en place pour permettre d'attribuer des notes aux valeurs non suivies par les fournisseurs. Chaque émetteur fait l'objet d'une analyse ESG interne, validée ensuite par le Comité de Recherche.

Échange avec les fournisseurs de données

Groupama AM échange constamment avec ses fournisseurs de données ESG afin de remonter les anomalies constatées et les points d'incompréhension. Ce dialogue proactif avec les fournisseurs permet également à Groupama AM de mieux s'approprier les modèles estimatifs qu'elle exploite.

10

Annexes



Tableau de correspondance entre les parties du rapport 2024 de Groupama AM et les thématiques réglementaires

| Parties du rapport | Thématiques réglementaires à aborder dans le rapport selon l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier | Page |
|---|---|-------------------------|
| Démarche générale | Informations relatives à la démarche générale de l'entité. | Page 5 |
| Moyens internes | Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité. | Page 17 |
| Gouvernance | Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité. | Page 22 |
| Stratégie d'engagement | Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre. | Page 25 |
| Taxonomie et combustibles fossiles | Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles. | Page 28 |
| Stratégie climat | Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris. | Page 32 |
| Stratégie biodiversité | Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. | Page 39 |
| Critères ESG dans la gestion des risques | Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. | Page 47 |
| Méthodologies | L'entité s'assure que la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques respecte les critères méthodologiques [mentionnées dans l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier]. | Page 55 |

Tableau 1

| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidence 2024 | Incidence 2023 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies Pour la période de référence suivante |
|--|---|--|---------------------|--|---|--|
| Indicateurs liés aux questions environnementales | | | | | | |
| Emissions de gaz à effet de serre | 1. Emissions de GES | Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2 | 3 502 886,2 | 10 757 501,5 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés par Groupama AM ¹ conformément à la formule de calcul précisée à l'annexe 1 du règlement SFDR. Le taux de couverture calculé au 31/12/2024 est de 54%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 73%. La variation significative de l'indicateur sur un an résulte d'une rupture méthodologique : en 2023, l'absence de la valeur d'entreprise dans les données communiquées par notre fournisseur a conduit à une surestimation. Le résultat publié au 31/12/23 est exprimé en tonnes et non en tonnes par million d'euros investi. Le changement de fournisseur opéré en 2024 (<i>MSCI</i>) a permis de se conformer aux exigences méthodologiques en vigueur et calculer cet indicateur dans la bonne unité de mesure au 31/12/24. | MESURES PRISES EN 2024 Intégration dans l'analyse et le score ESG : Le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire intègre un sous pilier Climat (indicateurs de mesure des émissions de CO2, température implicite de la stratégie des entreprises...) Intégration dans l'analyse des risques environnementaux : Groupama AM a développé une méthodologie d'analyse des risques et opportunités liés au capital naturel pour identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques environnementaux parmi les secteurs les plus carbo-intensifs. Périmètre : actifs assurantiels Politique d'engagement : Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur la transition vers la neutralité carbone pour les secteurs ayant un impact important sur le climat. Dans le cadre de l'adhésion du Groupe à la <i>NZAOA</i> , Groupama AM renforce ses engagements vis-à-vis des émetteurs carbo-intensifs (périmètre : portefeuilles de gestion assurantielle). Alignement à l'Accord de Paris : • Groupama AM a mené un travail important cette année pour intégrer l'analyse des plans de transition dans le pilier Environnement de la méthodologie d'analyse propriétaire. • Groupama AM contribue, sur le périmètre de la gestion assurantielle du Groupe Groupama, aux objectifs de décarbonation fixés dans le cadre de son adhésion à la <i>NZAOA</i> . Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données environnementales (<i>MSCI</i>). Politique de vote : La politique de vote de Groupama AM intègre l'évaluation de la politique climat des entreprises à différents niveaux : Say on climate, critères ESG portant sur la rémunération des dirigeants et élection du président du Conseil d'Administration responsable de la stratégie des entreprises. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. MESURES PRÉVUES EN 2025 Engagement : • Poursuite et recherche de nouveaux engagements individuels ou collaboratifs sur les entreprises les plus carbo-intensives du portefeuille assurantiel. • Mise en place d'une procédure de suivi des émetteurs à engager sur les portefeuilles labellisés ISR (notamment les émetteurs qui ne publient pas les PAI utilisés comme indicateurs de performance ESG). Indicateur de durabilité des portefeuilles labellisés ISR : Depuis le 1er janvier 2025? les portefeuilles labellisés ISR utilisent l'intensité carbone (PAI 3 ou 15) comme indicateur de performance ESG en cohérence avec les exigences du nouveau règlement du Label ISR. Alignement à l'Accord de Paris : Les travaux menés sur les plans de transition engagés en 2023 ont abouti en 2024 à une méthodologie d'évaluation qui sera intégrée dans la notation ESG des émetteurs en 2025. |
| | | Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2 | 505 126,1 | 1 306 080,1 | | |
| | | Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2 | 20 534 596,0 | 202 819 395,5 | | |
| | | Émissions totales de GES | 24 536 496,1 | 219 948 703,6 | | |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO ² par millions d'euros investis | 215,1 | 2 022,3 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture est de 54%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 73%. La variation significative de l'indicateur sur un an résulte d'une rupture méthodologique : en 2023, l'absence de la valeur d'entreprise dans les données communiquées par notre fournisseur a conduit à une surestimation. Le résultat publié au 31/12/23 est exprimé en tonnes et non en tonnes par million d'euros investi. Le changement de fournisseur opéré en 2024 (<i>MSCI</i>) a permis de se conformer aux exigences méthodologiques en vigueur et calculer cet indicateur dans la bonne unité de mesure au 31/12/24. | | |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | 389,3 | 2 211,0 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture calculé sur la totalité des actifs gérés ¹ est de 64%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 87%. La variation importante sur 1 an s'explique par le changement de fournisseur opéré en 2024. Le remplacement de <i>Moody's</i> par <i>MSCI</i> en 2024 a entraîné des différences notables dans les intensités de GES du Scope 3 qui sont majoritairement des données estimées, laissant place à des divergences importantes entre fournisseurs. Ci-dessous le détail de l'intensité de GES par scope pour les années 2023 et 2024: Scope 1: 37,2 en 2024 vs 42,0 en 2023 Scope 2: 11,2 en 2024 vs 11,4 en 2023 Scope 3: 2 204,8 en 2024 vs 349,9 en 2023 | | |

¹ Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).



| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidence 2024 | Incidence 2023 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies Pour la période de référence suivante |
|--|--|--|----------------|----------------|---|---|
| Emissions de gaz à effet de serre | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %) | 5,0% | 8,2% | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture calculé sur la totalité des actifs gérés ¹ au 31/12/2024 est de 63%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 86%. | <p>MESURES PRISES EN 2024</p> <p>Engagement : Thème d'engagement de dialogue actionnarial sur la transition vers la neutralité carbone pour les secteurs à fort impact sur le climat.</p> <p>Alignement à l'Accord de Paris : Groupama AM a mené un travail important cette année pour intégrer l'analyse des plans de transition dans le pilier Environnement de la méthodologie d'analyse propriétaire.</p> <p>Politique d'exclusion : Groupama AM a mis en place dès 2019 une politique d'exclusion du secteur du charbon, étendue en 2023 aux énergies fossiles non conventionnelles et fixé des seuils d'exclusions en cohérence avec une sortie progressive du charbon. Ces seuils sont revus régulièrement pour tendre vers une exposition nulle des portefeuilles. Ils ont de nouveau été durcis en 2024 sur le charbon et les EFNC. Une partie de l'offre durable de Groupama AM applique des seuils d'exclusion plus stricts sur le charbon et les EFNC et exclut les énergies fossiles conventionnelles (fonds labellisés ISR et fonds soumis aux orientations ESMA relatives aux noms de fonds contenant des termes liés aux critères ESG).</p> <p>Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>Politique de vote : Groupama AM soutient les plans de transition soumis au vote des actionnaires dès lors qu'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intègrent des objectifs quantitatifs précis de réduction des émissions CO2 à court et long terme sur les scopes 1 et 2 a minima • sont compatibles avec la trajectoire de l'Accord de Paris ou un autre objectif de neutralité carbone d'ici 2050 accompagnés d'objectifs intermédiaires (CT, MT, LT). <p>Le soutien aux résolutions externes d'actionnaires sur le climat se fait au cas par cas.</p> <p>Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation de nouveaux fournisseurs de données (<i>Clarity AI et MSC</i>).</p> <p>MESURES PRÉVUES EN 2025</p> <p>Refonte de la méthodologie de notation ESG propriétaire dans le cadre des travaux d'intégration des plans de transition et le changement de fournisseurs de données ESG.</p> |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) | 32,0% | 25,0% | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Ce PAI est composé de deux sous-indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Part de consommation d'énergie non renouvelable: 30,1% • Part de la production d'énergie non renouvelable : 1,8% Le taux de couverture du ratio Part de la consommation d'énergie non renouvelable au 31/12/2024 est de 56%. Il s'est amélioré nettement sur 1 an (39% au 31/12/2023). Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 77%. Le taux de couverture du ratio Part de la production d'énergie non renouvelable est de 3%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 12%. Le ratio Part de la production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie, ce qui explique le faible taux de couverture. | <p>MESURES PRISES EN 2024</p> <p>Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. Mesure des risques de transition et des risques physiques prise en compte dans la méthodologie de notation ESG propriétaire.</p> <p>Groupama AM a mené un travail important cette année pour intégrer l'analyse des plans de transition dans le pilier Environnement de la méthodologie d'analyse propriétaire.</p> <p>Engagement : Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur la stratégie environnementale des émetteurs et notamment l'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire leurs émissions de GES et l'amélioration de la transparence sur le sujet.</p> <p>Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation de nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>).</p> <p>Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>MESURES PRÉVUES EN 2025</p> <p>Refonte de la méthodologie de notation ESG propriétaire dans le cadre des travaux d'intégration des plans de transition et le changement de fournisseurs de données ESG.</p> |

¹Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).

| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidence 2024 | Incidence 2023 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies Pour la période de référence suivante |
|--|--|---|----------------|----------------|---|--|
| Emissions de gaz à effet de serre | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | 12,3 | 17,2 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 20%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 27%. | <p>MESURES PRISES EN 2024 Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. Mesure des risques de transition et des risques physiques pris en compte dans la méthodologie de notation ESG propriétaire. Groupama AM a mené un travail important cette année pour intégrer l'analyse des plans de transition dans le pilier Environnement de la méthodologie d'analyse propriétaire. Engagement : Thème d'engagement et de dialogue actionnarial sur la stratégie environnementale des émetteurs et notamment l'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire leurs émissions de GES et l'amélioration de la transparence sur le sujet. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>). Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse.</p> <p>MESURES PRÉVUES EN 2025 Refonte de la méthodologie de notation ESG propriétaire dans le cadre des travaux d'intégration des plans de transition et le changement de fournisseurs de données ESG.</p> |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %) | 1,1% | 0,7% | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 63%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 86%. | <p>MESURES PRISES EN 2024 Engagement : Thème d'engagement et de dialogue actionnarial. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Intégration dans le score ESG : Groupama AM mesure les impacts sur la biodiversité de tous les investissements détenus en direct en actions d'entreprises et en obligations d'entreprises et utilise pour se faire l'indicateur d'Empreinte Biodiversité (Corporate Biodiversity Footprint). Cet indicateur est intégré dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. Groupama AM a poursuivi ses efforts pour contribuer aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité notamment en s'engageant à contribuer à 3 des cibles fixées par l'Accord de Kunming-Montréal. Mesure des dépendances des investissements à la biodiversité : Groupama AM mesure l'exposition sectorielle de ses investissements et identifie les dépendances fortes et très fortes des activités économiques de son portefeuille aux ressources naturelles en utilisant la base ENCORE. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>).</p> <p>MESURES PRÉVUES EN 2025 Engagement : Dans le cadre de l'initiative SPRING, Groupama AM met en place un engagement auprès d'une grande entreprise française en accord avec les axes de sa stratégie Biodiversité.</p> |

¹ Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).



| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidence 2024 | Incidence 2023 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies Pour la période de référence suivante |
|--|--|---|----------------|----------------|---|---|
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0,07 | 173,2 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 29%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 39%. La variation significative de l'indicateur sur un an résulte d'une rupture méthodologique : en 2023, l'absence de la valeur d'entreprise dans les données communiquées par notre fournisseur a conduit à une surestimation. Le changement de fournisseur opéré en 2024 (<i>MSCI</i>) a permis un calcul consolidé conforme aux exigences méthodologiques en vigueur. | MESURES PRISES EN 2024 Intégration dans le score ESG : Le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire intègre un score eau. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation de nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>). MESURES PRÉVUES EN 2025 Refonte de la méthodologie de notation ESG propriétaire dans le cadre du changement de fournisseur de données ESG. |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 9,15 | 505 941,65 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 57%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 79%. La variation significative de l'indicateur sur un an résulte d'une rupture méthodologique : en 2023, l'absence de la valeur d'entreprise dans les données communiquées par notre fournisseur a conduit à une surestimation. Le changement de fournisseur opéré en 2024 (<i>MSCI</i>) a permis un calcul consolidé conforme aux exigences méthodologiques en vigueur. | MESURES PRISES EN 2024 Intégration dans le score ESG : Dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation de nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>). MESURES PRÉVUES EN 2025 Refonte de la méthodologie de notation ESG propriétaire dans le cadre du changement de fournisseur de données ESG. |
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %) | 0,7% | 12,3% | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 63%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 86%. La variation importante de cet indicateur sur un an s'explique par le changement de fournisseur opéré en 2024 (<i>Clarity AI</i> en remplacement de <i>Moody's</i>). Les méthodologies d'évaluation de cet indicateur sont très variables d'un fournisseur de données à l'autre, ce qui entraîne des variations de résultat importantes lors de changement de fournisseur de données. | MESURES PRISES EN 2024 Engagement : Thème d'engagement sur le dialogue social, le climat interne, la formation, les conditions de travail et la protection des salariés. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation de nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>). MESURES PRÉVUES EN 2025 Qualité de la donnée ESG : Le travail d'implémentation de nouveaux fournisseurs de données ESG se poursuit en 2025 dans le cadre des travaux de refonte de la méthodologie de notation ESG propriétaire. |

¹Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).



| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidence 2024 | Incidence 2023 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies Pour la période de référence suivante |
|--|---|---|----------------|----------------|---|--|
| Les questions sociales et de personnel | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %) | 0,4% | 8,3% | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 63%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 88%. La variation de cet indicateur sur un an s'explique par le changement de fournisseur opéré en 2024 (<i>Clarity AI</i> en remplacement de <i>Moody's</i>). Les méthodologies d'évaluation de cet indicateur sont très variables d'un fournisseur de données à l'autre, ce qui entraîne des variations de résultat importantes lors de changement de fournisseur de données. | MESURES PRISES EN 2024 Engagement : Thème d'engagement sur le dialogue social, le climat interne, la formation, les conditions du travail et la protection des salariés. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>). MESURES PRÉVUES EN 2025 Qualité de la donnée ESG : Le travail d'implémentation de nouveaux fournisseurs de données ESG se poursuit en 2025 dans le cadre des travaux de refonte de la méthodologie de notation ESG propriétaire. |
| | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros) | 8,5% | 5,9% | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 47%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 64% | MESURES PRISES EN 2024 Engagement : Thème d'engagement sur la féminisation des instances dirigeantes. Vote : Présence de critères liés à la diversité homme/femme au sein de la politique de vote. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>). MESURES PRÉVUES EN 2025 Indicateur de durabilité des portefeuilles labellisés ISR : Depuis le 1er janvier 2025, les portefeuilles labellisés ISR utilisent le PAI 13 comme indicateur de performance ESG en cohérence avec les exigences du nouveau règlement du Label ISR. |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 24,3% | 23,5% | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 63%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 87% | Engagement : Mise en place d'une procédure de suivi des émetteurs à engager sur les portefeuilles labellisés ISR dans le cadre des exigences du Label ISR (notamment émetteurs qui ne publient pas les PAI de performance des fonds labellisés). Qualité de la donnée ESG : Le travail d'implémentation de nouveaux fournisseurs de données ESG se poursuit en 2025 dans le cadre des travaux de refonte de la méthodologie de notation ESG propriétaire. |

¹ Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).



| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidence 2024 | Incidence 2023 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies Pour la période de référence suivante |
|--|--|--|----------------|----------------|--|---|
| Les questions sociales et de personnel | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %) | 0,0% | 0,0% | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 90%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 93%. L'identification des sociétés impliquées dans les armes controversées est réalisée en interne, le résultat nul de l'indicateur est conforme à notre politique d'exclusion sur les armes controversées. | MESURES PRISES EN 2024 Politique d'exclusion : Sont concernées les activités de production, stockage, distribution et commercialisation, sur un périmètre constitué des armes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Bombes à sous munition (BASM) telles que définies par le Traité d'Oslo de 2008 ; • Mines anti-personnel (MAP) telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997 ; • Des armes à l'uranium appauvri bannies par certaines législations nationales (loi Mahoux de 2006) ; • Armes chimiques telles que définies par la Convention sur l'Interdiction des armes chimiques (Paris, 1993) ; • Armes biologiques telles que définies par la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (1972) ; • Armes incendiaires ou utilisant du phosphore blanc (Protocole III de la Convention de Genève sur certaines armes classiques (CCAC), adopté en 1980) ; • Armes nucléaires à l'extérieur du traité de non-prolifération de 1968. Qualité des données ESG : Les travaux et analyses réalisés dans le cadre de la sélection de nouveaux fournisseurs de données ont confirmé le choix initial d'un prestataire spécialisé sur le sujet complété d'une recherche interne plutôt qu'un fournisseur généraliste. |
| | | | | | | |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux | | | | | | |
| Environnement | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement en tonne d'équivalent CO2 par millions d'euros de produit intérieur brut | 28,5 | 29,8 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 25%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 90% | MESURES PRISES EN 2024 Engagement : Thème d'engagement sur la transition climatique et sur les enjeux de finance durable. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données (<i>MSC</i>). |
| Social | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %) | 0,0 | 0,0 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 25%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 90% | MESURES PRISES EN 2024 Engagement : Thème d'engagement sur la transition climatique et sur les enjeux de finance durable. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>). |
| | | Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en nombre) | 5,0 | 6,0 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 25%. Le taux de couverture calculés sur les actifs éligibles est de 90%. | |

¹ Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).

Tableau 2

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
|---|--------------------------------------|---|----------------|-------------|---|--|
| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité | Élément de mesure | Incidence 2024 | Incidence 2023 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies Pour la période de référence suivante | |
| Eau, déchets et autres matières | 6. Utilisation et recyclage de l'eau | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires | 89,3 | 20,7 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 32%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 43%. L'indicateur quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires est en forte hausse sur la période. Cet écart résulte du changement de fournisseur de données opéré en 2024 pour l'alimentation de cet indicateur. La volatilité importante constatée entre 2022 et 2023 avait motivé le changement de fournisseur de donnée dans le but d'améliorer la qualité de la donnée ESG. | MESURES PRISES EN 2024 Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse. Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>). |

Tableau 3

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
|---|---------------------|--|----------------|-------------|--|---|
| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité | Élément de mesure | Incidence 2024 | Incidence 2023 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies Pour la période de référence suivante | |
| Questions sociales et de personnel | 2. Taux d'accidents | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée | 1,5 | 26,0 | Cet indicateur est calculé sur l'intégralité des actifs gérés ¹ . Le taux de couverture au 31/12/2024 est de 55%. Le taux de couverture calculé sur les actifs éligibles est de 75%. La variation significative de l'indicateur sur un an s'explique par un changement d'indicateur PAI optionnel. En 2023, l'indicateur reporté était le PAI 3 optionnel, en 2024, l'indicateur reporté est le PAI 2 optionnel. Ce changement résulte du remplacement du fournisseur de données en 2024 : <i>Clarity AI</i> a succédé à <i>Moody's</i> pour la production de cet indicateur. | MESURES PRISES EN 2024 Engagement : Thème de la sécurité au travail et de la santé des employés, de ceux des prestataires et des fournisseurs. Intégration dans le score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse Qualité de la donnée ESG : Groupama AM a continué, en 2024, à dédier des moyens humains, techniques et financiers importants pour améliorer l'accès à la donnée ESG, sa qualité et le périmètre couvert, notamment sur les travaux d'implémentation du nouveau fournisseur de données (<i>Clarity AI</i>). |

¹Hors portefeuilles non gérés par Groupama AM (sous-jacents de fonds de fonds, fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce).

11

Glossaire

GLOSSAIRE

Accord de Paris

Signé entre 195 États membres de l'ONU à la fin de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, c'est le premier accord universel sur le climat. Il définit un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu depuis l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.

Do No Significant Harm - DNSH

Principe provenant des règlements SFDR et Taxonomie, impliquant de ne pas causer de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux ou sociaux lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie ou lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un objectif d'investissement durable au titre de SFDR.

ESG

Ce sigle désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui sont utilisés par la communauté financière pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Les critères environnementaux : ils concernent l'analyse des impacts des activités des entreprises en matière d'émissions carbone, de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau...

Les critères sociaux : ils regroupent l'analyse du capital humain de l'entreprise - compétences, formations, culture d'entreprise... - et l'analyse des impacts sociétaux, c'est-à-dire sur les différentes

parties prenantes de l'entreprise que sont les clients, fournisseurs, société civile.

Les critères de gouvernance : l'ensemble des règles qui régissent la manière dont les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

Indicateur d'alignement sur une trajectoire climatique

Afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, Groupama AM appuie également sur un indicateur d'alignement avec une trajectoire climatique, qui lui fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à tel scénario.

L'indicateur d'alignement fourni par *Iceberg Data Lab* s'appuie sur l'approche SB2A (« Science based 2°C Alignment »). Cette méthodologie est constituée de 4 étapes traduisant la différence entre la trajectoire d'une entreprise et sa trajectoire de référence de 2°C en une température conforme à la science du climat. L'approche SB2A se base sur les scénarios 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et sur les méthodologies SBT (Science based targets) et ACT (Assessing low Carbon Transition). Cette dernière est une méthode portée conjointement par l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le CDP (Carbon Disclosure Project) permettant d'évaluer les stratégies Climat des entreprises et leur

alignement par rapport aux trajectoires de décarbonation sectorielles.

1^{ère} étape : Évaluation de la performance carbone de l'entreprise en se basant sur l'intensité carbone physique en tCO₂e/ unité de mesure de l'activité (spécifique à chaque secteur) et sur le mix produits / services (en prenant en compte l'année actuelle, la performance historique et les prévisions).

2^{ème} étape : Choix du scénario 2°C de référence auquel comparer la performance carbone de l'entreprise : il existe des scénarios d'intensité par secteur et zone géographique.

3^{ème} étape : Comparaison de la performance carbone de l'entreprise avec la trajectoire 2°C théorique de celle-ci. La méthodologie SB2A calcule le dépassement/sous-dépassement cumulé de 2010 à 2050 des émissions de carbone par rapport à la trajectoire de température que la société devrait suivre pour converger d'ici 2050 (par rapport à la moyenne du secteur).

4^{ème} étape : Conversion en température (°C) : le ratio de carbone excédentaire est converti en une température de réchauffement planétaire équivalente en utilisant des algorithmes basés sur la climatologie. Concrètement, une entreprise dont le budget carbone est égal à la référence de 2°C aurait une température de réchauffement climatique équivalente de 2°C, tandis que les entreprises ayant un budget carbone inférieur et supérieur auraient respectivement des températures inférieures et supérieures à 2°C.

Intensité carbone

Addition des émissions du scope 1, 2 et 3 (amont), normalisées par million d'euros de chiffre d'affaires.

SCOPE 1 (BILAN CARBONE) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel.

SCOPE 2 (BILAN CARBONE) : Émissions indirectes liées aux consommations d'énergie.

SCOPE 3 (BILAN CARBONE) : Autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.



AVERTISSEMENT

Obligations durables

Les obligations durables (« sustainable bond ») sont des émissions obligataires que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité précise, qui aura un fort bénéfice environnemental et social. Ces obligations incluent notamment les obligations vertes (« green bonds ») et les obligations sociales (« social bonds »).

Part verte

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. La méthode de calcul de la part verte se base sur la définition des activités alignées de la Taxinomie verte européenne.

Principal Adverse Impact (PAI) ou incidences négatives en matière de durabilité

Il s'agit des impacts négatifs significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux, ou encore en matière de droits de l'homme. Le règlement SFDR établit une liste de 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs optionnels, qui sont par exemple : l'empreinte carbone, l'exposition des entreprises aux énergies fossiles, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la violation de standards sociaux minimaux.

Ces indicateurs montrent la matérialité ESG, c'est-à-dire l'impact mesurable des choix d'investissements qui sont faits.

Règlement SFDR

Règlement européen sur la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021. Il a pour objectif de décrire et expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). Ce règlement classe les fonds en 3 catégories : les fonds « article 6 », sans objectif particulier en matière de durabilité, les fonds « article 8 », mettant en avant des caractéristiques ESG (leur empreinte carbone, par exemple) sans que ce soit nécessairement leur point de préoccupation central et, enfin, les fonds « article 9 » ayant au moins un véritable objectif durable (cela peut-être par exemple d'investir dans un portefeuille compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation du réchauffement climatique).

Responsabilité Sociale des Entreprises - RSE

La RSE, également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises, est définie comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales, économiques et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. En d'autres termes, la RSE correspond à la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Risque de durabilité

Évènement ou situation dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Également appelé matérialité financière, il s'agit par exemple des impacts financiers à la suite d'un accident industriel, à des accusations de corruption ou de blanchiment d'argent ou de la perte de valeur de certaines activités en raison de leur impact environnemental, comme la production d'électricité à base de charbon.

Taxonomie verte européenne

Le règlement européen Taxonomie a pour objectif d'établir un outil de classification destiné à aider les investisseurs et les entreprises à orienter les capitaux vers des activités économiques respectueuses de l'environnement. Une activité économique sera considérée durable sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie si elle respecte un des six objectifs environnementaux définis, sans causer de préjudice significatif aux cinq autres et en respectant des garanties sociales minimales.

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Tout investissement comporte des risques. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite.

Groupama Asset Management ne sera pas responsable de l'utilisation du document par un tiers sans son autorisation préalable écrite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Ce document a été établi sur la base de projections, estimations, et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif. Les analyses et conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations publiques disponibles à une date donnée et suivant l'application d'une méthodologie propre à Groupama AM.

Compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, elles ne sauraient constituer un quelconque engagement ou garantie de Groupama AM ou un conseil en investissement personnalisé.

Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses succursales sont à votre disposition afin de vous permettre de bénéficier d'un service personnalisé.

Édité par Groupama Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 93-02 Siège social : 25 rue de la ville l'Évêque, 75008 Paris

Site web : www.groupama-am.com

Crédits photos : Shutterstock

Mirela Agache : B. Blaise